

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2016

**ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE
AGRICULTURE**

INVESTISSEMENT

Chapitre 907 - Environnement

- 71 - Actions transversales
- 72 - Actions en matière de déchets
- 73 - Politique de l'air
- 74 - Politique de l'eau
- 75 - Politique de l'énergie
- 76 - Patrimoine naturel
- 78 - Autres actions

Chapitre 909 - Développement économique

- 93 - Agriculture, pêche et agro-industrie

FONCTIONNEMENT

Chapitre 937 - Environnement

- 71 - Actions transversales
- 72 - Actions en matière de déchets
- 73 - Politique de l'air
- 74 - Politique de l'eau
- 75 - Politique de l'énergie
- 76 - Patrimoine naturel
- 78 - Autres actions

Chapitre 939 - Action Economique

- 93 - Agriculture, pêche, agro-industrie

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2016	8
INVESTISSEMENT.....	9
FONCTIONNEMENT.....	29
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	48
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015	56
INVESTISSEMENT.....	57
FONCTIONNEMENT.....	71

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016

Ce premier budget "**Environnement, Energie et Agriculture**" de la mandature affirme des priorités claires :

- un air respirable ;
- une région sobre en énergie ;
- une Région propre et une nature préservée ;
- une agriculture réaffirmée comme richesse régionale.

Le budget 2016 du **secteur "Environnement, Énergie"** participe de l'ambition de l'Ile-de-France de devenir la première Eco Région du continent européen. Il porte une politique écologique positive et pragmatique, contribuant à la création de bien-être et de richesses.

Il répond à un triple défi : veiller à la santé et à la qualité de vie des francilien(ne)s, créer des emplois et des richesses à travers de nouvelles filières et lutter contre les inégalités. Il s'agit d'une approche globale qui doit irriguer l'ensemble des politiques régionales pour que le mieux vivre au quotidien devienne réalité.

Dans un contexte de difficulté budgétaire largement lié aux choix opérés par la précédente mandature, l'investissement est clairement privilégié et représente plus de 60 % de l'ensemble du budget traduisant la priorité donnée à l'investissement dans la croissance écologique.

Ce budget qui privilégie les financements correspondants aux missions de la Région que le législateur a récemment clarifiées, est amené à évoluer, après une année 2016 de transition qui permettra de reconfigurer les dispositifs pour qu'ils répondent au mieux aux ambitions de la nouvelle mandature.

Il respecte enfin le principe de sincérité qui est présenté. Depuis 5 ans, les budgets réellement affectés sont, en effet, inférieurs de 30% aux budgets votés. Cette sous-affectation chronique ne respectait pas les engagements des élus.

Ce budget est également complété par l'ensemble des actions qui dans chaque politique participe à la préservation de l'environnement telles que les productions peu coûteuses en bilan carbone comme les produits de proximité servis dans les cantines scolaires, les transports plus propres ou encore la création d'emplois et de start-up vertes.

Les actions qu'il permettra d'entreprendre donneront l'impulsion nécessaire à cette nouvelle politique environnementale positive et inclusive qui place les ménages, les entrepreneurs, les artisans et les PME au cœur du combat pour une croissance nourrie par le défi de l'écologie.

La qualité de l'air figure parmi les premières préoccupations environnementales des franciliennes et franciliens. Les pics de pollution en Ile-de-France sont en augmentation et, plus encore le niveau quotidien de pollution de l'air. Plus de 2,3 millions de Franciliens restent toujours exposés à des niveaux de pollution qui ne respectent pas la réglementation, notamment pour les particules et le dioxyde d'azote. Ce sont les Franciliens résidant dans l'agglomération parisienne et au voisinage de grands axes de circulation qui sont les plus concernés.

1,000 M€ de mesures nouvelles est proposé sur la politique de l'air en investissement et **0,100 M€** en fonctionnement afin d'élaborer le Pacte sur l'air sur lequel nous nous sommes engagés auprès des Franciliens. Dans ce cadre, plusieurs expérimentations seront lancées et une conférence sur l'air se tiendra au premier semestre 2016 rassemblant l'ensemble des acteurs afin de déterminer les responsabilités et le programme d'action. L'ensemble des crédits consacrés à cet enjeu augmentera donc de 63% pour donner à la région les moyens d'impulser de nouvelles politiques.

L'énergie est un enjeu essentiel pour l'Ile-de-France, région la plus énergivore du pays. L'Ile-de-France a un rôle central à jouer pour l'animation de la transition énergétique et doit accroître la production d'énergie renouvelable et locale. Le budget 2016 propose **12,000 M€** afin de lancer une dynamique des infrastructures collectives d'énergies renouvelables (unités de méthanisation, centrales de géothermie et chaufferies biomasse ou solaire) ainsi que **7,000 M€** dédiés aux réseaux de chaleur. La Région agira également sur le bâti, source de pollution de l'air en transformant la SEM Energie

positif en une Agence pour la rénovation énergétique des bâtiments, **3,000 M€** supplémentaires y seront consacrés en 2016. Enfin la Région, chef de file, élaborera le Plan régional pour l'Efficacité Énergétique destiné notamment à mettre en place un service public régional dédié.

Le développement du patrimoine naturel et de la biodiversité est une exigence tout particulièrement en Ile-de-France, seule grande métropole européenne alliant la densité urbaine à un puissant patrimoine naturel et agricole. Le budget 2016, est un budget de transition en l'attente de la redéfinition d'une politique globale du patrimoine naturel incluant l'action de l'Agence des Espaces Verts (AEV), les réserves naturelles régionales et l'ensemble des actions du SRCE permettant notamment de développer la nature en ville.

Le budget acte également l'urgence d'améliorer la **propreté** en Ile-de-France afin de contribuer à la qualité des espaces. Les collectivités et les Franciliens constatent une recrudescence des problèmes de dépôts sauvages. Un fond propreté sera mis en place dès 2016, un budget de **1,000 M€** lui est dédié. Il est proposé à la fois des mesures préventives (amélioration du maillage de points de collecte des déchets des artisans : il existe actuellement environ 160 points de collecte et notre objectif est d'augmenter ce nombre de +30 à 40 d'ici 5 ans) et des mesures curatives (nettoyage accompagné de surveillance, de verbalisations, de communication et de la limitation des dépôts sauvages dans les sites sensibles).

Dans le domaine des déchets, la Région a, depuis la loi NOTRe, la responsabilité majeure de la planification. La priorité opérationnelle est donnée à **la gestion des déblais** en Ile-de-France, notamment liés aux travaux du Grand Paris express mais également des autres infrastructures et terrassements prévus. Un groupe de travail régional a d'ores et déjà commencé à avancer sur plusieurs axes et la région souhaite que les principaux acteurs, en particulier la Société du Grand Paris, s'engagent pour que ce grand chantier soit soutenable pour tous les franciliens.

Face à l'impératif d'une action urgente, ce budget renforce les moyens pour aller vers une économie circulaire des déblais : **1,000 M€** est prévu à cet effet.

En résumé, dans le budget "**Environnement, Énergie**", **10,000 M€** seront consacrés aux mesures nouvelles en investissement et **1,650 M€** en fonctionnement. Le budget total s'élève, en autorisations de programme et d'engagement, à **84,400 M€** et en crédits de paiement à **87,890 M€**, répartis comme suit :

En investissement :

60,830 M€ en AP

61,670 M€ en CPI

En fonctionnement :

23,570 M€ en AE

26,220 M€ en CPF

Le budget 2016 du secteur "Agriculture" :

L'agriculture est une richesse francilienne insuffisamment représentée dans les priorités régionales et l'exécution financière ces dernières années.

Attaquée par la pression foncière, fragilisée par le mitage, par des difficultés fonctionnelles et de concurrence des usages, il convient de valoriser et protéger cette activité qui occupe encore la moitié de l'espace francilien et est un élément constitutif et incontournable du tissu territorial.

Dans un contexte de crise qui n'épargne aucun secteur agricole, un effort substantiel sera fait en faveur de la compétitivité et de la performance économique des exploitations agricoles.

La Région a fait le choix d'investir en augmentant le budget « investissement » de 73% par rapport au budget réellement exécuté ces deux dernières années et de 115 % en tenant compte des nouveaux investissements dans le secteur forestier.

Rapatrifier la valeur ajoutée dans les entreprises et dans les filières est un des leviers forts de la compétitivité.

Une mesure nouvelle en faveur de l'innovation sera mise en oeuvre dès 2016. Il s'agit d'une démarche d'appui à l'innovation, point clé de l'évolution des systèmes de production qui favorisera la compétitivité des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires. Cette mesure dotée de **1,000 M€** en investissement sera ciblée sur l'appui à l'innovation technique et l'expérimentation dans les domaines agricole et agroalimentaire.

Une nouvelle mesure permettra de relancer la filière « forêt - bois » en Ile-de-France, de promouvoir sa vocation multifonctionnelle de ses massifs, et de valoriser un gisement jusqu'ici insuffisamment exploité : exploitation de la ressource forestière, transformation des produits sylvicoles et valorisation du bois et des espaces sylvicoles, produits pour la filière de bois-énergie et de produits biosourcés...

Un montant de **1,000 M€** est inscrit sur cette nouvelle action en 2016 en investissement.

Le FEADER, décliné au travers du programme de développement rural de l'Ile-de-France mais également les autres fonds européens dont la Région est autorité de gestion, ont vocation à démultiplier cet effort d'investissement en 2016.

En résumé, dans le budget du secteur "**Agriculture**", **2,000 M€** supplémentaires seront consacrés aux mesures nouvelles en faveur de la compétitivité des entreprises et des filières et seront inscrits en investissement en 2016. Le budget total s'élève, en autorisations de programme et d'engagement, à **11,990 M€** et, en crédits de paiement, à **9,970 M€**, répartis comme suit :

En investissement :

5,500 M€ en AP

3,830 M€ en CPI

En fonctionnement :

6,490 M€ en AE

6,140 M€ en CPF

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2016

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
907 - Environnement	108,000	70,688	60,830	60,150	54,717	61,670
71 - Actions transversales	0,300	0,232	0,100	0,530	0,787	0,950
Soutien aux démarches de développement durable	0,300	0,232	0,100	0,530	0,787	0,950
<i>HP71-007</i>						
Soutien aux démarches de développement durable	0,200	0,132	0,100	0,450	0,691	0,850
Fonds régional de compensation carbone	0,100	0,100		0,080	0,096	0,100
72 - Actions en matière de déchets	12,630	5,398	8,000	3,460	1,765	5,600
Prévention et gestion des déchets	12,630	5,398	8,000	3,460	1,765	5,600
<i>HP72-001</i>	12,630	3,204	5,000	3,460	1,765	5,600
<i>PR72-001</i>		2,194	3,000			
Déchets industriels banals, ménagers et assimilés					0,198	
Prévention des déchets	2,000	1,456	2,000	1,570	0,533	0,750
Optimisation de la gestion des déchets	10,630	3,942	6,000	1,890	1,034	4,850
73 - Politique de l'air	0,620	0,620	1,560	0,350	0,712	0,800
Soutien à AIRPARIF	0,620	0,620	0,560	0,300	0,640	0,300
<i>HP73-001</i>						
Investissement et études d'AIRPARIF	0,620	0,620	0,560	0,300	0,640	0,300
Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution			1,000	0,050	0,072	0,500
<i>HP73-002</i>						
Soutien aux actions de dépollution des sources fixes et mobiles			1,000	0,050	0,072	0,500
74 - Politique de l'eau	14,700	6,810	5,900	13,950	12,070	9,900
Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements	0,500	1,105	1,400	0,400	0,038	0,250
<i>HP74-001</i>	0,500	1,105	0,500	0,400	0,038	0,250
<i>PR74-001</i>			0,900			
Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.	0,500	1,105	1,400	0,400	0,038	0,250
Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	4,100	1,833	2,500	1,250	4,932	3,500

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
<i>HP74-002</i>	4,100	1,536	1,000	0,900	4,098	3,500
<i>PJ74-002</i>				0,350	0,834	
<i>PR74-002</i>		0,297	1,500			
Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	4,100	1,833	2,500	1,250	4,932	3,500
Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales	10,000	3,664	2,000	12,000	6,763	6,100
<i>HP74-003</i>						
Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées	10,000	3,664	2,000	12,000	6,763	6,100
Etude pré-opérationnelle de faisabilité et de programmation	0,100	0,208		0,300	0,337	0,050
<i>HP74-004</i>						
Études pré opérationnelles de faisabilité et de programmation	0,100	0,208		0,300	0,337	0,050
75 - Politique de l'énergie	55,700	34,894	32,000	16,600	12,753	21,900
Politique énergie-climat	55,700	34,894	32,000	16,600	12,753	21,900
<i>HP75-001</i>	45,700	24,964	19,000	8,100	9,577	21,900
<i>PJ75-001</i>	10,000			8,500	3,176	
<i>PR75-001</i>		9,930	13,000			
Politique énergie-climat	48,700	9,632		15,600	12,747	
Efficacité énergétique	6,000	6,172	13,000		0,004	18,900
Energies renouvelables	1,000	12,764	12,000	1,000	0,002	3,000
Réseaux de chaleur		6,326	7,000			
76 - Patrimoine naturel	23,650	22,425	13,000	24,950	26,412	22,500
Agence des espaces verts	19,650	20,950	10,000	23,800	24,900	21,000
<i>HP76-001</i>						
Acquisition d'espaces verts régionaux	5,500	4,850	3,240	5,000	10,096	4,412
Aménagements d'espaces verts régionaux	8,350	9,350	3,960	13,000	10,684	11,471
Aide à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, forêts et promenades	2,000	2,000	0,400	2,500	2,500	2,206
Moyens de l'AEV	0,500	1,800	1,800	0,500	1,000	0,441
Acquisition d'espaces agricoles régionaux	2,900	2,550	0,600	2,400	0,620	2,118
Convention avec la Fondation terre de liens	0,400	0,400		0,400		0,352

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
Protection des milieux naturels et des paysages	4,000	1,475	3,000	1,150	1,512	1,500
<i>HP76-003</i>	4,000	1,073	2,750	1,150	1,375	1,500
<i>PJ76-003</i>					0,137	
<i>PR76-003</i>		0,402	0,250			
Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité	2,500	1,032	1,500	0,600	0,643	0,700
Soutien à NatureParif					0,137	
Réserves naturelles régionales	1,500	0,443	1,500	0,550	0,732	0,800
78 - Autres actions	0,400	0,309	0,270	0,310	0,218	0,020
Lutte contre le bruit	0,400	0,309	0,270	0,310	0,218	0,020
<i>HP78-002</i>						
Plans locaux contre le bruit	0,100	0,009		0,010	0,025	0,020
Soutien à Bruitparif	0,300	0,300	0,270	0,300	0,193	
909 - Développement économique	5,600	2,551	5,500	1,750	2,778	3,830
93 - Agriculture, pêche et agro-industrie	5,600	2,551	5,500	1,750	2,778	3,830
Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	4,900	2,331	4,800	1,650	2,658	3,600
<i>HP93-001</i>	4,900	2,331	4,800	0,650	0,907	3,100
<i>PJ93-001</i>				1,000	1,751	0,500
Soutien aux filières			1,000			2,000
Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits	4,900	2,331	3,800	1,650	2,658	1,600
Agriculture et Environnement	0,700	0,220	0,700	0,100	0,120	0,230
<i>HP93-004</i>	0,700	0,220	0,700	0,100	0,087	0,230
<i>PJ93-004</i>					0,033	
Agriculture et environnement	0,200	0,148	0,200	0,025	0,041	0,230
Agriculture périurbaine	0,500	0,072	0,500	0,075	0,079	
TOTAL	113,600	73,239	66,330	61,900	57,495	65,500
HP	103,600	60,416	47,680	52,050	51,564	65,000
PJ	10,000			9,850	5,931	0,500
PR		12,823	18,650			

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 907 - Environnement	61,670
Sous fonction 71 - Actions transversales	0,950
2031 : Frais d'études	0,160
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,060
204132 : Départements - Bâtiments et installations	0,402
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,328
Sous fonction 72 - Actions en matière de déchets	5,600
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	2,000
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,400
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	3,200
Sous fonction 73 - Politique de l'air	0,800
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,250
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,250
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,300
Sous fonction 74 - Politique de l'eau	9,900
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	2,200
204132 : Départements - Bâtiments et installations	3,500
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,200
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	4,000
Sous fonction 75 - Politique de l'énergie	21,900
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	8,000
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	8,930
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,820
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	1,350
204162 : SPIC - Bâtiments et installations	2,000
204132 : Départements - Bâtiments et installations	0,800
Sous fonction 76 - Patrimoine naturel	22,500
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	1,500
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	15,000
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	6,000
Sous fonction 78 - Autres actions	0,020
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,010
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,010
CHAPITRE 909 - Développement économique	3,830
Sous fonction 93 - Agriculture, pêche et agro-industrie	3,830

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	2,350
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	1,247
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,233
TOTAL	65,500

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

907 - Environnement

71 - Actions transversales

Programme : Soutien aux démarches de développement durable

Action : Soutien aux démarches de développement durable

En 2016, la politique de soutien aux jardins solidaires est maintenue et est dotée en autorisations de programme de **0,100 M€** et, en crédits de paiement de **0,850 M€**. Les communes seront incitées à mettre à disposition des espaces à jardiner (jardins partagés, espaces de maraîchage pédagogique, mise en valeur d'initiatives individuelles telles que « prêtersonjardin.com »).

Action : Fonds régional de compensation carbone

Cette action n'est pas dotée en autorisations de programme en 2016, année de transition qui permettra d'initier une réflexion pour développer une nouvelle stratégie de compensation carbone (nouveaux instruments financiers favorisant la prise en compte du climat, budget carbone...) en lieu et place de l'incitation portée par le précédent exécutif qui visait à financer le peuple Kichwa de Sarayaku en Equateur. Elle permettra notamment de mettre en oeuvre cette action dans les politiques de la Région et dans la gestion de la collectivité par une gestion sobre en carbone comme en témoigne par exemple la division par trois du parc automobiles des élus ou le regroupement du siège sur un site unique. Des crédits de paiement pour **0,100 M€** sont toutefois prévus afin d'honorer des affectations antérieures.

72 - Actions en matière de déchets

Programme : Prévention et gestion des déchets

Les opportunités de développement économique liées à la gestion des déchets sont importantes si ceux-ci sont utilisés comme ressources, par réemploi, recyclage ou valorisation. La Région est responsable de la planification et contribue à la gestion collective et territoriale des déchets respectant la hiérarchie prévention, valorisation, enfouissement. Elle participe à la mise en place d'actions de prévention intégrées dans une politique de production et de consommation responsables afin de répondre aux objectifs ambitieux du plan de réduction et de valorisation des déchets et du programme national de prévention des déchets 2014-2020.

Action : Prévention des déchets

En 2016, la dynamique sur la prévention des déchets va porter notamment sur le secteur du réemploi et du compostage de proximité. La poursuite des changements de pratiques et l'accompagnement de l'évolution du modèle économique pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire est capitale dans le secteur des déchets.

La tarification incitative dans le domaine des déchets, facturée au poids ou au volume, devrait également monter en puissance en 2016 suite à l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (déploiement à planifier dans le futur plan de prévention et de gestion des déchets) et se traduire par des investissements (bacs équipés de puces, système de lecture dans les camions...). La région accompagnera les collectivités volontaires pour répondre à cet objectif initié par les lois Grenelle et repris par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Un renforcement de l'action de prévention dans le secteur du BTP est également à prévoir suite à l'approbation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PREDEC).

La prévention des déchets est un pilier majeur de l'économie circulaire et c'est pourquoi le budget de cette action a été augmenté de 37% au regard de l'exécution 2015.

Dans cette optique, **2,000 M€** en autorisations de programme et **0,750 M€** en crédits de paiement sont proposés sur cette action pour 2016.

Action : Optimisation de la gestion des déchets

Dans le cadre de cette action dotée de **6,000 M€** en autorisations de programme et de **4,850 M€** en crédits de paiement, la Région répondra aux attentes des acteurs franciliens en prenant deux mesures nouvelles : la mise en place d'un Fonds Propreté doté d'une première enveloppe en 2016 de **1,000 M€** et la mise en œuvre d'une filière de valorisation des déblais du Grand Paris. L'ambition régionale sur ce sujet est très forte et c'est pourquoi une augmentation de **plus de 50%** par rapport à l'exécution 2015 vous est proposée.

1. La mise en place d'un "Fonds Propreté" régional :

Depuis plusieurs années, les collectivités et les Franciliens constatent une recrudescence des dépôts sauvages. Dans ce contexte, les collectivités ont du mal à faire face aux coûts de résorption de ces dépôts. Pour y répondre, il est important de mettre en place à la fois des mesures préventives (comme l'amélioration du maillage de points de collecte des déchets des artisans : actuellement environ 160 points de collecte - Objectif : + 30 à 40 points de collecte d'ici 5 ans) et des mesures curatives (comme le nettoyage accompagné de surveillance, de verbalisations, de communication et la limitation des dépôts sauvages dans les sites sensibles). Un appel à proposition et un groupe régional de travail seront lancés pour définir les mesures les plus efficaces à mettre en place et faire remonter à l'État les blocages réglementaires à lever sur le volet verbalisation.

La Région répondra aux attentes des acteurs franciliens en :

- soutenant les équipements et matériels pour assurer le nettoyage ou limiter l'accès aux sites sensibles aux dépôts sauvages (aménagements, barrières, panneaux, véhicules, ...), ainsi que les actions de surveillance et de communication associées ;

- finançant des opérations de remise en état de sites de dépôts sauvages (forêt, bois, et berges de cours d'eau notamment) ;
- finançant la création d'espaces artisans chez les négociants de matériaux, de déchetteries professionnelles et publiques ouvertes aux artisans ;
- accompagnant les démarches territoriales concertées visant à mettre en synergie les actions des acteurs concernés (communication, diagnostic, outils de surveillance et d'alerte, études, chartes, formations, ...). Ces démarches peuvent être inscrites dans le cadre des contrats territoriaux d'objectif "déchets" prévu dans le rapport CR 105-11 adopté le 17 novembre 2011.

2. L'accompagnement de la mise en œuvre d'une filière de valorisation des déblais du Grand Paris :

L'enjeu de la gestion des déblais en Ile-de-France est majeur avec les travaux du Grand Paris express mais également les autres infrastructures et terrassements prévus.

En juin 2015, le PREDEC, porté par la Région et approuvé à l'unanimité, a fixé des objectifs ambitieux d'évolution des pratiques et de structuration d'une filière de valorisation des déblais en Ile-de-France.

Un groupe de travail régional a d'ores et déjà commencé à travailler sur plusieurs axes dont la mobilisation de la maîtrise d'ouvrage et la structuration d'un réseau de plateformes de valorisation. Il s'agit de renforcer les moyens pour aller vers une économie circulaire des déblais.

La Région répondra aux attentes des acteurs franciliens en :

- mettant en place une dynamique régionale d'échanges et de co-construction des conditions nécessaires au déploiement du réemploi et de la valorisation des déblais notamment avec la maîtrise d'ouvrage publique et les entreprises des secteurs du BTP et des déchets ;
- soutenant des études et actions régionales, des travaux de recherches-actions et des expertises techniques et expérimentations visant à lever les freins au réemploi et à la valorisation des déblais ;
- finançant des équipements et installations / plateformes (de démonstration, temporaires et pérennes) nécessaires à la valorisation des déblais et à leur transport par voie fluviale.

Dans le même but, la Région poursuivra également :

- la modernisation du parc des centres de tri pour les emballages pour répondre à l'obligation d'extension des consignes de tri ;
- les études de faisabilité et de mise en œuvre de collecte de Bio déchets pour les gros producteurs et les déchets ménagers et assimilés ;
- la création de nouveaux centres de tri spécialisés pour les déchets des chantiers du bâtiment, la création de plateformes de valorisation des granulats recyclés, la création de plateformes de traitement / valorisation des terres excavées ;
- la poursuite de la création et modernisation des déchetteries publiques et privées pour limiter les pratiques de dépôts sauvages ; la création de ces installations ou leur adaptation permettra la mise en place d'une économie circulaire territoriale.

73 - Politique de l'air

Programme : Soutien à AIRPARIF

Les activités humaines influencent la composition de l'air extérieur, avec deux conséquences principales :

- la modification du climat de la Terre, notamment par les émissions de gaz à effet de serre (GES) dont certains sont aussi des polluants atmosphériques (l'ozone par exemple) et par les émissions de composés particuliers à effet sur le climat (carbone suie ou « black carbone » entre autres) ;
- la dégradation de la qualité de l'air extérieur par de nombreux polluants émis dans l'atmosphère.

Depuis la loi sur l'air (LAURE) en 1996 qui « reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé » et la notification dans le Code de l'environnement (article L.221-1 à L.221-6) d'une surveillance de la qualité de l'air rendue obligatoire par l'État sur l'ensemble du territoire national, on a vu se mettre en place, en France, de nombreux observatoires de la qualité de l'air, organismes agréés et soutenus par l'État.

Dans ce contexte, la Région souhaite donner un nouveau souffle à cette politique en lançant un Pacte régional pour la qualité de l'air. Une première dotation de **1,000 M€** est inscrite au budget 2016 pour engager cette démarche ambitieuse, en rupture avec le passé. En effet, depuis plusieurs années rien n'avait été financé en investissement sur cet enjeu majeur.

Elle financera par ailleurs les investissements d'AIRPARIF dont les missions sont la surveillance de la qualité de l'air, le développement d'outils de connaissance des émissions de polluants, l'information des citoyens et décideurs afin de favoriser les actions d'amélioration et de préservation de la qualité de l'air.

Action : Investissements et études d'AirParif

La Région Ile-de-France, avec une dotation en autorisations de programme de **0,560 M€** en 2016, sera, après l'Etat, le principal financeur des investissements d'AIRPARIF qui interviendra au bénéfice de l'ensemble de la région. Pour 2016, l'aide régionale va permettre de soutenir des opérations prévues dans le programme d'actions adopté par l'Assemblée générale :

- l'achat de nouveaux équipements d'analyse des polluants, notamment pour leur mesure rapide en cas de pics de pollution (0,400 M€) ;
- le renouvellement d'équipements ;
- l'achat d'appareils de métrologie ;
- l'achat de moyens informatiques pour la modélisation et l'exploitation des données (PC et périphériques, licences logiciels, renouvellement et achat serveurs etc.).

Un montant de **0,300 M€** de crédits de paiement est prévu.

Programme : Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution

Action : Soutien aux actions de dépollution des sources fixes et mobiles

Dans le cadre de la priorité apportée à la qualité de l'air, il est proposé de doter la Région de crédits d'intervention conséquents qui lui permettront à la fois le lancement d'expérimentations dans le cadre du Pacte sur l'air (par exemple, le remplacement d'équipements individuels de chauffage au bois par du matériel plus performant), mais aussi le financement d'expérimentations et de projets qui participent à améliorer la situation en matière de qualité de l'air intérieur et extérieur (appels à projets ou à propositions), comme de dispositifs d'épuration pour aller au-delà de la réglementation et également des études pour quantifier l'amélioration de la qualité de l'air intérieur liées à de nouvelles pratiques.

1,000 M€ en autorisations de programme est ainsi prévu au budget pour cette action et **0,500 M€** en crédits de paiement.

74 - Politique de l'eau

Programme : Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements

Action : Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

La prévention des risques d'inondations relèvent principalement des compétences de l'Etat et du bloc communal (loi relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

Outre sa compétence d'aménagement, la Région peut apporter sa contribution à la lutte contre les inondations au titre de son rôle de chef de file pour la biodiversité. En effet, toutes les actions visant à restaurer des zones humides, les champs d'expansion de crues, la sinuosité des rivières et la qualité de leurs berges contribuent à lutter contre les inondations. Ces actions sont également favorables à la biodiversité et à la mise en œuvre de la trame verte et bleue.

En complément, au titre du CPIER Plan Seine, des financements régionaux peuvent être mobilisés pour réduire la vulnérabilité des territoires aux risques d'inondation.

Enfin, la maîtrise des ruissellements permettant de diminuer considérablement les rejets d'eaux pluviales dans les rivières contribue largement à limiter leur débordement. La récupération de l'eau à la parcelle pour qu'elle s'infiltré dans les sols, la réalisation d'aménagements paysagers intégrant des noues et des fossés de récupérations des eaux, sont des dispositifs pouvant bénéficier de subventions régionales.

Ainsi, en contribuant à agir sur les milieux naturels et les aménagements urbains, la Région participe à la prévention des inondations.

1,400 M€ en autorisations de programme sont ainsi prévus pour cette action dont 0,900 M€ au titre du CPIER et **0,250 M€** en crédits de paiement.

Programme : Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

Action : Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

Cette action permet de financer des opérations de restauration écologique de cours d'eau ainsi que celles concourant à la mise en œuvre de la politique « Zéro phyto ». En 2016 sont attendus des projets liés aux études engagées dans les contrats de bassins. En effet, la politique régionale de l'eau y intègre la prise en compte des orientations du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Les études de restauration des continuités menées sur les bassins versant de l'Yerres, de la Beuvronne et des Morin, Bièvre et Orge, Montcient devraient permettre de voir émerger des projets de restauration.

Des opérations importantes prévues en 2015 ont été reportées en 2016 tel que le projet du port de Bonneuil, et des travaux de réhabilitation des berges sur la Seine et l'Oise.

2,500 M€ en autorisations de programme sont prévus au budget (dont 1,500 M€ au titre du CPIER), soit une augmentation de 37% par rapport au montant affecté en 2015.

3,500 M€ sont prévus en crédits de paiement au regard des nombreuses opérations en cours qui arrivent à leur terme.

Les aides prévues concernent des études de mise en oeuvre de passes à poissons d'Evry (Seine), Créteil (Marne), Vezoult (Seine), Port à l'anglais (Seine) dans le cadre du CPIER Seine et plus largement les continuités écologiques et les renaturations de berges.

Programme : Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales

Action : Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

En Ile-de-France, la mise en conformité des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement est en cours depuis plusieurs années. La Région a soutenu financièrement les collectivités engagées dans cette démarche aux côtés notamment de l'Agence de l'eau.

Dans le contexte de la loi NOTRe et d'évolution des compétences entre les collectivités territoriales (l'assainissement sera une compétence intercommunale en 2018), des choix s'imposent. Ainsi, 2016 sera préférentiellement consacrée aux projets de lutte contre les inondations, au traitement des ruissellements des eaux pluviales et à la restauration des milieux aquatiques plutôt qu'aux projets de dépollution de l'eau par ailleurs financés par l'Agence de l'eau. Ces choix sont cohérents avec le rôle de la Région en tant que chef de file pour la biodiversité (loi MAPTAM) et la mise en œuvre opérationnelle de la trame verte et bleue.

Par conséquent, il est proposé de financer uniquement certaines des opérations déjà transmises à la Région dans la limite de l'enveloppe disponible. Dans ce contexte, il ne sera pas possible de prendre en compte de nouveaux projets.

La dotation sur ce programme s'établit à **2,000 M€** en autorisations de programme et à **6,100 M€** en crédits de paiement.

Programme : Etude pré-opérationnelle de faisabilité et de programmation

Action : Études pré opérationnelles de faisabilité et de programmation

Il n'est pas prévu d'autorisations de programme sur cette action en 2016. Seuls des crédits de paiement, à hauteur de **0,050 M€** sont inscrits afin de faire face aux dépenses engagées les années précédentes.

75 - Politique de l'énergie

Programme : Politique énergie-climat

La politique énergie est une priorité du nouvel exécutif régional et les autorisations de programme sur ce secteur représentent un peu plus de la moitié des autorisations de programme du budget "Environnement, Énergie" avec une enveloppe de **32,000 M€** d'autorisations de programme et de **21,900 M€** de crédits de paiement, en augmentation de **72 %** par rapport à l'exécuté 2015.

C'est la traduction opérationnelle de la prise en compte par la nouvelle mandature d'un enjeu essentiel pour la région capitale, la plus énergivore de France. La Région doit avoir un rôle moteur dans ce domaine et est attendue par un grand nombre d'acteurs.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) fixe trois grandes priorités régionales pour 2020 dont deux portent sur l'énergie :

- le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel ;
- le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération avec un objectif d'augmentation de 40 % des logements raccordés ;
- la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques.

Les actions proposées dans le budget 2016 répondront à ces objectifs en affirmant la volonté de l'exécutif d'agir au travers de :

- la création de la nouvelle agence de rénovation énergétique ;
- une aide renforcée dans le domaine des énergies renouvelables de récupération (thermique et électrique) grâce à un partenariat avec les grands opérateurs.

Action : Efficacité énergétique

En 2016, l'accent sera mis sur l'efficacité énergétique et la lutte contre la précarité énergétique en particulier sur la cible des copropriétés avec un objectif de massification des rénovations et de renforcement de l'opérateur régional. Il s'agira de passer d'une logique de soutien à des opérations exemplaires et ponctuelles, à une logique d'accompagnement et de généralisation de la rénovation énergétique performante des bâtiments.

L'exécutif régional a inscrit dans son programme de mandature la création d'une « Agence de la rénovation énergétique des bâtiments » pour contribuer à l'objectif environnemental d'une « Région sobre et innovante en énergie ».

Dans cette perspective, il est proposé de redéfinir les missions de la SEM Energies Positif qui en sera le socle. De plus, cette future Agence devra proposer un "guichet unique" à la disposition des collectivités, des copropriétaires, des particuliers ou des acteurs du tertiaire devant leur permettre de réaliser toutes les démarches d'évaluation et d'amélioration du bâtiment et de ses performances énergétiques. Pour lancer ce processus, il a été inscrit au budget un montant de **3,000 M€** pour la recapitalisation de la SEM.

Toujours dans le domaine de l'efficacité énergétique, et sans préjudice des appels à projets lancés avec l'ADEME fin 2015 pour être opérationnels en 2016, il est proposé :

- le renforcement de l'action de la Région dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments franciliens au travers d'opérations exemplaires sur l'ensemble du bâti francilien ;
- notre participation à l'abondement des fonds FEDER pour la mise en œuvre de nouveaux instruments financiers permettant la massification dans le domaine de la rénovation énergétique des copropriétés ;
- la révision et l'amélioration du partenariat avec l'ANAH (programme "habitez mieux"), notamment les

modalités d'intervention, la prise en compte du volet air intérieur dans les travaux, dans le cadre de la convention de délégation de gestion des aides à l'habitat privé et du contrat régional d'engagement.

Les objectifs environnementaux fixés à ces rénovations sont principalement la maîtrise des consommations d'énergie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et le respect de la qualité de l'air intérieur. Un accent particulier sera mis également sur l'utilisation de matériaux biosourcés et recyclés et l'insonorisation.

Cette action sera dotée de **13,000 M€** en autorisations de programme.

Action : Energies renouvelables

Les énergies renouvelables produites en Ile-de-France représentent moins de 5 % de l'énergie consommée. Pourtant, la région Ile-de-France dispose d'un potentiel important et varié de sources d'énergies renouvelables : biomasse, méthanisation, géothermie, récupération de chaleur ainsi que l'éolien et le solaire, jusqu'à présent trop peu développés, notamment sous leurs formes coopératives.

L'innovation sera placée au centre de cette politique : des projets de grande ampleur (unités de méthanisation, centrales de géothermie profonde et chaufferies biomasse) seront recherchés et soutenus.

Un renforcement du soutien aux petites installations (méthanisation, solaires thermiques et géothermie superficielle) sera également encouragée.

Cette action sera dotée en 2016 de **12,000 M€** en autorisations de programme.

Action : Réseaux de chaleur

En parallèle de la priorité affirmée sur les énergies renouvelables, il est important de développer les réseaux de chaleur alimentés par ces nouvelles énergies. L'innovation dans ce domaine doit même aller jusqu'à récupérer la chaleur partout où il en est produit, comme dans les data center, en grand nombre en Ile-de-France.

La Région concentrera ses efforts sur le développement planifié des réseaux de chaleur valorisant des énergies renouvelables et de récupération. Ainsi des subventions pour la création de nouveaux réseaux ou l'extension de réseaux existants à de nouveaux abonnés seront apportées. L'objectif est de pouvoir proposer une solution compétitive et la plus stable possible dans le temps, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

En 2016, cette action sera dotée de **7,000 M€** en autorisations de programme.

76 - Patrimoine naturel

Programme : Agence des espaces verts

L'Agence des espaces verts (AEV) de la région Ile-de-France est un établissement public régional créé par la loi de 1976 dont la mission est de mettre en oeuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades et de coordonner dans ce domaine les actions de la région avec celles de l'Etat et des ses établissements publics. L'agence est financée presque exclusivement par la région.

En investissement, les autorisations de programmes s'établiront en 2016 à **10,000 M€**. Il s'agira d'une année de transition, permettant de redéfinir les interventions de l'AEV en fonction des nouvelles priorités régionales et conformément au rapport de la Chambre régionale des comptes qui préconise une meilleure cohérence entre la politique régionale d'aménagement du territoire et la préservation des espaces naturels et agricoles, accompagnée d'une optimisation des moyens financiers et humains.

Le nouvel Exécutif régional souhaite s'engager dans une politique plus ambitieuse de préservation et de développement des espaces ouverts, naturels et agricoles, en particulier avec la mise en place d'un bouclier « anti-mitige » destiné à préserver les terres agricoles et les paysages naturels en construisant prioritairement sur les friches industrielles et dans les « dents creuses ». L'objectif est d'inverser les tendances actuelles et d'aboutir à un accroissement des espaces naturels et agricoles à l'horizon des dix prochaines années. Cela suppose de mettre en cohérence les interventions et les priorités géographiques de l'AEV avec les objectifs à long terme du schéma directeur et de renforcer le rôle de la Région en tant qu'échelon de coordination des collectivités territoriales en matière d'espaces naturels.

Les services de la Région et l'Agence des espaces verts vont travailler en 2016 à l'élaboration d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement et d'Entretien (PPIE) pour la période 2016-2020, d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens et sur l'élaboration d'un document de référence à long terme, la « stratégie 2030 », qui permettra de programmer l'ouverture de nouveaux Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF), mais aussi d'évaluer la pertinence des PRIF existants et d'en abandonner certains qui ne se justifieraient plus. La nouvelle convention liant la Région et l'Agence devra également traduire un meilleur équilibre des moyens entre acquisition d'espaces nouveaux et gestion du patrimoine existant.

De ce fait, le volume des acquisitions sera réduit en 2016 par rapport au budget 2015.

10,000 M€ en autorisations de programme et **21,000 M€** en crédits de paiement sont prévus en 2016 sur ce programme.

Action : Acquisition d'espaces verts régionaux

Les acquisitions porteront essentiellement sur les procédures déjà en cours, telles que celles sous Déclarations d'Utilité Publique (PRIF des Buttes du Paris et terrains constitutifs du parcours de la Tégéval) ou des acquisitions à réaliser dans le cadre de la veille foncière en cas de risque de spéculation foncière.

Action : Aménagements d'espaces verts régionaux

La stratégie 2030, le PPIE et le réajustement de la convention Région/AEV pour la période 2014-2018 vont permettre en 2016 de caler les opérations de l'AEV avec la politique régionale pour la préservation et la valorisation des espaces verts, naturels et agricoles.

La mise en œuvre opérationnelle de la Trame verte et bleue, la prise en compte des territoires carencés en espaces verts et les grandes orientations du SDRIF s'inscriront dans ces démarches stratégiques et de programmation.

Parallèlement, les travaux d'aménagement vont être engagés sur les sites régionaux et sur les réserves naturelles régionales. L'accueil du public et sa sécurité, la restauration des milieux naturels et la mise en œuvre des plans de gestion, les travaux sylvicoles et la remise en état de terres et de bâtiments agricoles constitueront l'essentiel de ces travaux.

Action : Aide à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, forêts et promenades

Le partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) permettra d'améliorer l'accueil du public dans les forêts domaniales.

Action : Moyens de l'AEV

Il est prévu de réaliser les travaux des abords de la passerelle récemment installée et les aménagements dans la ZAC du Val-Pompadour à Valenton, la traversée de la RD 260 à Villecresnes et la connexion au chemin des Roses à Santeny, ce qui permettra de poursuivre la liaison jusqu'à Yèbles en Seine-et-Marne, soit 17 km supplémentaires.

Action : Acquisition d'espaces agricoles régionaux

Dans le cadre de la sauvegarde des terres agricoles prévue dans le programme "Changer d'air", l'AEV sera amenée à acquérir des espaces afin de participer au bouclier anti-mitige.

Action : Convention avec la Fondation terre de liens

Cette action n'est pas dotée en 2016, conformément à la convention qui prévoyait un versement unique de la subvention en 2015.

Programme : Protection des milieux naturels et des paysages

La loi MAPTAM a confié à la Région le rôle de chef de file pour la biodiversité. A ce titre, elle intervient pour la préservation et la valorisation de la nature dans toutes ses composantes : sur les sites remarquables par la mise en place de réserves naturelles régionales, en aidant les acteurs locaux notamment les collectivités à restaurer des continuités écologiques, à réintroduire des espaces verts plus riches en biodiversité en ville, à aménager des liaisons vertes et des emprises végétalisées sur les infrastructures de transports.

Ce programme sera doté au global à hauteur de **3,000 M€** en autorisations de programme et de **1,500 M€** en crédits de paiement.

Action : Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

Cette action a pour objectif d'encourager les acteurs franciliens dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets de développement de la trame verte et bleue (TVB) sur les territoires, qu'ils soient urbains, péri urbains ou ruraux. Ainsi, les collectivités, les établissements publics comme l'Office National des Forêts (ONF), les associations pourront être aidées financièrement pour réaliser des inventaires, des travaux de restauration ou d'aménagement de continuités écologiques : réhabilitation de mares, plantation de haies et de cordons boisés...

Dans les zones urbaines denses, fortement carencées en espaces verts, les projets de plantations, d'aménagement de liaisons vertes, de parcs urbains... intégrant des enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité pourront bénéficier du dispositif ITI : appel à projets « Investissement Territoriaux Intégrés » mobilisant du FEDER.

Enfin, le projet de plantation de la forêt dans la plaine de Pierrelaye entrera vraisemblablement dans une phase opérationnelle en 2016. Cette action permettra de financer les premières demandes d'aide que le syndicat mixte (maître d'ouvrage) pourrait adresser à la Région.

La mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Ile-de-France (SRCE) est appelée à se poursuivre sur le terrain. Les initiatives d'accompagnement mises en place (guides, formations, études préalables, etc.) et d'animation territoriale devraient faciliter l'émergence de projets de levées d'obstacles à la continuité écologique, de restauration de milieux naturels, de récréation de nature en ville et de végétalisation, etc., susceptibles d'émarger au CPER.

Action : Réserves naturelles régionales

Le territoire régional comprend à ce jour 11 Réserves Naturelles Régionales (RNR) dont la superficie totale avoisine 1 000 hectares, caractérisés par différents types de milieux naturels : zones humides, forêts, sites géologiques. Elles sont gérées par des collectivités, des associations, des parcs naturels régionaux ou encore l'Agence des Espaces Verts.

Elles relèvent de la compétence de la Région.

Conformément aux plans de gestion des RNR, les investissements permettront en 2016 de réaliser :

- les inventaires nécessaires à la mise en œuvre des plans de gestion ;
- la mise en place de la signalétique réglementaire et d'autres infrastructures qui facilitent le respect de la réglementation, l'exercice de la police de la nature, la sensibilisation et l'accueil du public ;
- les travaux d'aménagement, de gestion ou de restauration des milieux naturels ;
- les travaux urgents de sécurisation des personnes et du patrimoine géologique (future RNR du Guépelle en cours de classement).

78 - Autres actions

Programme : Lutte contre le bruit

Action : Plans locaux contre le bruit

Il n'est pas prévu d'autorisations de programme pour cette action en 2016. Seuls des crédits de paiement à hauteur de **0,020 M€** sont inscrits au titre d'engagements antérieurs.

Action : Soutien à Bruitparif

Les investissements de BRUITPARIF pour 2016 vont concerner ses missions de caractérisation des nuisances sonores en Ile-de-France et d'information.

BRUITPARIF a redéfini, en 2015, son plan stratégique de développement recentré davantage sur son cœur de métier par rapport aux années précédentes.

La dotation 2016, d'un montant de **0,270 M€** en autorisations de programme, permettra :

- l'acquisition de matériel de mesure et la réalisation de travaux pour implanter les stations de mesure ;
- l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques spécifiques pour le traitement et l'exploitation des données de mesure et leur stockage/sauvegarde ;
- le développement de micro-capteurs de bruit pour la réalisation de vastes campagnes de mesure ;
- des études de cartographie ;
- le développement d'applicatifs métiers en matière de validation, traitement des données, de diffusion d'informations sur le bruit et de sensibilisation.

909 - Développement économique

93 - Agriculture, pêche et agro-industrie

Programme : Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

Dans un contexte de crise généralisée qui n'épargne aucun secteur agricole dans le pays, un effort substantiel sera fait en faveur de la compétitivité et de la performance économique des exploitations agricoles.

La Région a fait le choix d'investir en augmentant le budget « investissement » de 73% par rapport au budget réellement exécuté ces deux dernières années.

Rapatrier la valeur ajoutée dans les entreprises et dans les filières est un des leviers puissants de compétitivité qui servira de feuille de route à l'exécutif.

2,000 M€ supplémentaires seront consacrés aux mesures nouvelles en faveur de la compétitivité des entreprises et des filières et seront inscrits en investissement en 2016, traduction opérationnelle de la priorité affirmée de la Région pour l'innovation, la modernisation et la compétitivité des entreprises : **1,000 M€** en faveur de l'innovation et la modernisation des entreprises et **1,000 M€** dédié à la relance de la filière bois-forêt.

Ce programme sera doté au total de **4,800 M€** en autorisations de programme et de **3,600 M€** en crédits de paiement pour 2016.

Action : Soutien aux filières

Il convient de valoriser l'activité agricole en créant des pôles d'excellence agricole et en soutenant des initiatives innovantes. Ainsi, l'Ile-de-France avec 250 000 hectares de forêt de production dont 10 000 hectares sont la propriété de la Région dispose d'un potentiel important pour relancer la filière bois, gisement d'emplois et de richesses largement délaissés par la précédente mandature.

Une nouvelle mesure permettra de relancer la filière « forêt - bois » en Ile-de-France, de promouvoir sa vocation multifonctionnelle de ses massifs, et de valoriser un gisement jusqu'ici insuffisamment exploité : exploitation de la ressource forestière, transformation des produits sylvicoles et valorisation du bois et des espaces sylvicoles, produits pour la filière de bois-énergie et de produits biosourcés...

Ces dispositifs ont vocation à s'inscrire dans le Programme de développement rural FEADER 2014-2020, dont la Région est autorité de gestion, et les actions suivantes seront soutenues :

- la mécanisation forestière : soutien aux investissements ;
- la desserte forestière : création de routes et de places de dépôt ;
- le boisement et la création de surfaces boisées : plantation de nouvelles forêts ;
- l'amélioration des peuplements : amélioration de la structure du peuplement ;
- structuration de la filière bois énergie et produits bio-sourcés.

1,000 M€ en autorisations de programme et **2,000 M€** en crédits de paiement sont prévus en 2016 sur cette action.

Action : Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

L'action de la Région sera significativement renforcée et ciblée sur l'innovation, la modernisation et la compétitivité des entreprises.

L'aide prendra la forme de deux dispositifs complémentaires. Le premier, portera sur le renforcement des liens entre la recherche et les entreprises agricoles, le recours à l'innovation, et la transposition de solutions innovantes dans les exploitations agricoles. L'autre s'attachera à renforcer les investissements, la mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives innovantes et pertinentes pour les entreprises.

Le FEADER, décliné au travers du programme de développement rural de l'Ile-de-France mais également les autres fonds européens dont la Région est autorité de gestion, ont vocation à démultiplier cet effort d'investissement en 2016.

Concrètement, la Région pourra co-financer les actions suivantes :

- démarches communes pour l'émergence de projets pilotes et l'innovation ;
- développement des circuits d'approvisionnement courts et des activités de promotion des produits et savoirs-faire régionaux ;
- modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques. Les efforts seront soutenus pour permettre également l'amélioration de la compétitivité des exploitations, leur modernisation, leur diversification et la mise en place de démarche qualité grâce aux dispositifs PRIMVAIR, DIVAIR, ALIMENTAIRE et QUALITAIRE.

Un montant de **3,800 M€** en autorisations de programme et de **1,600 M€** en crédits de paiement est prévu sur cette action en 2016.

Programme : Agriculture et Environnement

Il est proposé de doter ce programme en 2016 à hauteur de **0,700 M€** en autorisations de programme et de **0,230 M€** en crédits de paiement.

Action : Agriculture et environnement

Cette action contribue à soutenir les exploitations pour relever les défis environnementaux auxquels elles doivent faire face.

La dotation 2016 permettra d'aider financièrement les agriculteurs dans le cadre de leurs investissements visant à limiter l'impact environnemental de leurs productions :

- acquisition de matériels de lutte mécanique contre les adventices aux fins de supprimer les traitements phytosanitaires ;
- implantation de haies ou aménagement de mares.

Cette action, partie intégrante du programme de développement rural d'Ile-de-France, est cofinancée par le FEADER. Les taux d'intervention ayant été revalorisés, il est attendu une augmentation du nombre d'agriculteurs intéressés.

Action : Agriculture périurbaine

Dans le cadre de la valorisation de l'agriculture, une attention particulière sera portée à l'agriculture périurbaine. Il s'agit de préserver les terres agricoles soumises à une très forte pression foncière, avec l'objectif notamment de favoriser et d'encourager les productions périurbaines telles que le maraîchage, et d'accompagner la mise en place de circuits courts. Il s'agit par exemple de soutenir des travaux liés à l'accessibilité des parcelles agricoles ou des aménagements collectifs au bénéfice de l'agriculture tout en veillant à l'optimisation de la mobilisation des friches notamment industrielles pour les projets d'urbanisation.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2016

RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
937 - Environnement	31,376	30,637	23,570	29,376	26,770	26,220
71 - Actions transversales	7,466	7,697	4,140	7,466	6,382	5,430
Démarches de développement durable <i>HP71-002</i>	3,856	3,680	3,240	3,856	3,893	3,430
Agendas 21	0,090	0,025	0,060	0,090	0,339	0,050
Plan climat	0,400	0,339		0,400	0,238	0,200
Fonctionnement de l'ARENE	3,366	3,316	3,180	3,366	3,316	3,180
Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable <i>HP71-008</i>	3,610	4,017	0,900	3,610	2,489	2,000
Education à l'environnement vers un développement durable	0,500	0,513	0,100	0,500	0,473	0,400
Emplois d'insertions en environnement	0,900	1,020	0,600	0,900	0,903	0,600
Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement	2,210	2,484	0,200	2,210	1,113	1,000
72 - Actions en matière de déchets	3,400	3,285	1,860	3,200	2,605	3,000
Prévention et gestion des déchets <i>HP72-001</i> <i>PR72-001</i>	3,400	3,285	1,860	3,200	2,605	3,000
ORDIF	0,903	0,893	0,860	0,903	0,893	0,860
Prévention des déchets		0,489			0,014	
Plan régional de prévention	2,197	1,558	0,500	1,997	1,597	1,990
Elaboration mise en oeuvre et suivi des plans régionaux de gestion	0,300	0,345	0,500	0,300	0,101	0,150
73 - Politique de l'air	0,915	0,955	0,950	0,915	0,902	0,950
Soutien à AIRPARIF <i>HP73-001</i> <i>PR73-001</i>	0,865	0,865	0,850	0,865	0,865	0,850
Fonctionnement d'AIRPARIF	0,865	0,865	0,850	0,865	0,865	0,850
Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique <i>HP73-002</i>	0,050	0,090	0,100	0,050	0,037	0,100
Actions liées au PRQA et au SRCAE	0,050	0,090	0,100	0,050	0,037	0,100

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
74 - Politique de l'eau	0,740	0,595	0,580	0,740	0,730	0,450
Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau <i>HP74-005</i>	0,740	0,595	0,580	0,740	0,730	0,450
Aquibrie	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200
Animation des contrats de bassin	0,360	0,243	0,250	0,360	0,231	0,200
Soutien aux SAGE	0,130	0,112	0,130	0,130	0,098	
Mode de gestion eau et assainissement	0,050	0,040		0,050	0,201	0,050
75 - Politique de l'énergie	3,050	2,505	1,600	1,250	0,650	1,600
Politique énergie-climat	3,050	2,505	1,600	1,250	0,650	1,600
<i>HP75-001</i>	2,300	2,450	0,700	0,550	0,242	1,200
<i>PJ75-001</i>	0,750			0,700	0,408	
<i>PR75-001</i>		0,055	0,900			0,400
Soutien aux agences, espaces et points info énergie	1,050	0,756	0,900	1,000	0,595	0,400
Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie	2,000	1,749	0,700	0,250	0,055	1,200
76 - Patrimoine naturel	14,665	14,500	13,410	14,665	14,401	13,760
Agence des espaces verts <i>HP76-001</i>	10,200	10,050	9,660	10,200	10,050	9,660
Moyens de l'AEV	10,200	10,050	9,660	10,200	10,050	9,660
Protection des milieux naturels et des paysages	4,465	4,450	3,750	4,465	4,300	4,100
<i>HP76-003</i>	2,400	3,939	0,860	2,400	4,266	1,300
<i>PJ76-003</i>	2,065			2,065	0,034	
<i>PR76-003</i>		0,511	2,890			2,800
Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité	1,300	1,552	0,950	1,300	1,742	1,300
Observatoire des milieux naturels et de la biodiversité		2,045			2,045	
Soutien à NatureParif	2,065		1,950	2,065		1,950
Réserves naturelles régionales	1,100	0,853	0,850	1,100	0,513	0,850
Événement pour la valorisation et la promotion du patrimoine naturel <i>HP76-004</i>					0,051	
Festival "Tous en Seine"					0,051	

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
78 - Autres actions	1,140	1,100	1,030	1,140	1,100	1,030
Lutte contre le bruit	1,140	1,100	1,030	1,140	1,100	1,030
<i>HP78-002</i>						
Soutien à Bruitparif	1,140	1,100	1,030	1,140	1,100	1,030
939 - Action Economique	8,387	7,154	6,490	7,387	5,303	6,140
93 - Agriculture, pêche, agro- industrie	8,387	7,154	6,490	7,387	5,303	6,140
Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	2,900	1,474	1,600	2,400	1,058	1,250
<i>HP93-001</i>	2,650	1,474	1,600	2,150	0,963	1,250
<i>PJ93-001</i>	0,250			0,250	0,095	
Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles	0,250	0,169	0,250	0,250	0,172	0,250
Soutien aux filières	1,950	1,205	1,350	1,450	0,886	1,000
Promotion d'une alimentation locale de qualité	0,200			0,200		
Exposition universelle 2015	0,500	0,100		0,500		
Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire	1,887	1,837	1,740	1,887	1,837	1,740
<i>HP93-002</i>						
Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et agro- alimentaire de Paris Ile-de-France	1,887	1,837	1,740	1,887	1,837	1,740
Actions agri- environnementales	3,600	3,843	3,150	3,100	2,408	3,150
<i>HP93-003</i>	3,600	3,543	2,850	3,100	1,958	2,850
<i>PJ93-003</i>					0,300	
<i>PR93-003</i>		0,300	0,300		0,150	0,300
Agriculture et environnement	1,150	1,285	1,100	0,900	0,452	1,100
Agriculture périurbaine	0,800	1,045	0,900	0,800	0,914	0,900
Agriculture biologique	1,650	1,513	1,150	1,400	1,042	1,150
TOTAL	39,763	37,791	30,060	36,763	32,073	32,360
HP	36,698	36,436	25,120	33,748	31,072	28,010
PJ	3,065			3,015	0,837	
PR		1,355	4,940		0,164	4,350

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 937 - Environnement	26,220
Sous fonction 71 - Actions transversales	5,430
65738 : Organismes publics divers	1,122
65734 : Communes et structures intercommunales	0,040
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,020
617 : Études et recherches	0,040
6226 : Honoraires	0,100
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,458
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,150
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	3,500
Sous fonction 72 - Actions en matière de déchets	3,000
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	2,285
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,120
6231 : Annonces et insertions	0,150
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,070
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,300
617 : Études et recherches	0,075
Sous fonction 73 - Politique de l'air	0,950
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,150
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,650
65738 : Organismes publics divers	0,150
Sous fonction 74 - Politique de l'eau	0,450
65734 : Communes et structures intercommunales	0,250
65738 : Organismes publics divers	0,200
Sous fonction 75 - Politique de l'énergie	1,600
65738 : Organismes publics divers	1,490
617 : Études et recherches	0,010
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,100
Sous fonction 76 - Patrimoine naturel	13,760
65738 : Organismes publics divers	9,660
65734 : Communes et structures intercommunales	0,400
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	3,000
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,700
Sous fonction 78 - Autres actions	1,030
65738 : Organismes publics divers	1,030
CHAPITRE 939 - Action Economique	6,140

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
Sous fonction 93 - Agriculture, pêche, agro-industrie	6,140
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	2,800
65738 : Organismes publics divers	3,040
6228 : Divers	0,300
TOTAL	32,360

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

937 - Environnement

71 - Actions transversales

Programme : Démarches de développement durable

Action : Agendas 21

L'année 2016 permettra le lancement d'un Agenda 21 de seconde génération, plus axée sur l'économie, l'exemplarité et le territoire. Elle constitue une année de transition avec la poursuite de la mise en oeuvre des actions Agenda 21 en cours.

Les actions prévues dans le cadre de l'Agenda 21 pour l'année 2016 sont réparties en 3 axes : animation et accompagnement de la démarche, actions portées en propre et formations-actions. Des ateliers thématiques participatifs seront organisés pour l'élaboration d'un nouvel Agenda 21.

En ce qui concerne l'accompagnement de la démarche, des actions de sensibilisation et de diffusion de bonnes pratiques à destination des agents et des partenaires de la Région seront réalisées.

S'agissant des actions Agenda 21 portées en propre, il est prévu le déploiement d'actions d'exemplarité sur les thèmes : énergie, alimentation et déchets. Il est prévu des prestations d'accompagnement pour l'élaboration et/ou la création graphique du référentiel Aménagement Construction Durable 2016 et des guides sectoriels (mobilité durable, aménagement des zones d'activité économique...). Enfin, des formations actions sur le sujet de l'Aménagement Construction Durable et l'utilisation des guides sectoriels sont prévues, par exemple sur les questions liées à l'utilisation du bois en application de la charte bois construction publique exemplaire.

Au-delà de ces 3 axes, le plan d'actions global est également relayé et mis en oeuvre par d'autres unités de l'administration régionale.

Une dotation de **0,060 M€** en autorisations d'engagement et de **0,050 M€** en crédits de paiement est prévue au budget 2016 pour cette action.

Action : Plan climat

Cette ligne a été dotée en 2015 pour financer la COP21 et elle n'est pas dotée en 2016 en autorisations d'engagement. Les crédits de paiement inscrits au BP 2016 à hauteur de **0,200 M€** permettront d'honorer les affectations antérieures.

Action : Fonctionnement de l'ARENE

Pour 2016, l'ARENE, dans l'attente de nouvelles orientations éventuelles suite à l'audit des organismes associés, inscrira son action dans le cadre des objectifs mentionnés dans sa convention avec la Région pour la période 2015-2017, autour des enjeux de l'énergie et du climat.

La subvention de fonctionnement proposée pour 2016 est de **3,180 M€**.

Programme : Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable

L'année 2015 fut une année particulière dans le soutien au secteur associatif francilien dans le contexte de la COP 21. L'ensemble des dispositifs a été mobilisé notamment grâce à un financement exceptionnel de 2,000 M€ qui n'a pas vocation à se poursuivre. Cette enveloppe spécifique permettra la réalisation en 2016 de nombreux projets qui n'ont pas pu se dérouler comme prévu en fin d'année 2015, pour des raisons de sécurité liées aux attentats. Ce contexte et les évolutions de compétences liées à la loi NOTRe expliquent une dotation moindre en 2016.

Action : Education à l'environnement vers un développement durable

En cohérence avec les compétences régionales telles que précisées dans la loi NOTRe, en appui notamment des associations d'intérêt régional et agréées « Education Populaire », la politique d'éducation à l'environnement vers un développement durable évoluera en 2016 vers un ou plusieurs appels à projets thématiques. Un accent sera également mis sur la communication et le renforcement de la lisibilité et de la visibilité de l'action régionale.

Une dotation de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et de **0,400 M€** en crédits de paiement est inscrite sur cette action pour 2016.

Action : Emplois d'insertions en environnement

Après sept années de fonctionnement, une évaluation du dispositif sera proposée en 2016 afin de statuer sur sa poursuite ou non. Le budget prévu permettra d'honorer les engagements pluriannuels pris les années précédentes (années 2 et 3 des projets).

A cette fin, l'action est dotée de **0,600 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement

Après une année spécifique, dans le cadre de la COP 21, marquée par une forte enveloppe budgétaire consacrée à ce secteur, il est proposé de faire évoluer ce dispositif en cohérence avec les compétences régionales telles que précisées dans la loi NOTRe, en particulier en accentuant l'appui aux têtes de réseaux régionales.

Une dotation de **0,200 M€** en autorisations d'engagement et de **1,000 M€** en crédits de paiement est proposée pour 2016.

72 - Actions en matière de déchets

Programme : Prévention et gestion des déchets

Action : ORDIF

La subvention régionale est fixée à **0,860 M€** pour 2016.

Action : Plan régional de prévention

En 2016, les actions seront concentrées dans une logique « économie circulaire » qui est une réponse à la problématique de production et de gestion des déchets :

- lutter contre les gaspillages, notamment alimentaire ;
- favoriser l'éco-conception ;
- assurer les changements de pratiques de la commande publique et plus généralement des Franciliens, intégrer les questions d'économie de ressources, de fonctionnalité et du réemploi ;
- aller vers des modes de consommation innovants et mutualisés.

Ces axes d'intervention sont autant de sujets sources d'économies et de créations d'emplois pour les collectivités et les entreprises.

La Région doit porter une dynamique partagée avec la sphère publique et privée pour accompagner le changement de modèle (linéaire à circulaire).

En matière d'exemplarité, la Région devra également poursuivre les actions engagées sur les bio-déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage en établissement, tri et valorisation des bio-déchets) avec les lycées et y associer les Centres de Formations d'apprentis (CFA).

La Région répondra à ces enjeux notamment en :

- accompagnant l'évolution des pratiques des collectivités, des lycées et des CFA, des maîtrises d'ouvrage et des artisans/entreprises par une animation et une communication régionale ;
- soutenant le développement d'actions régionales et de dynamiques territoriales et collectives d'économie circulaire notamment dans le cadre de projets urbains ;
- favorisant le changement de modèle (maîtrise des coûts/réduction et valorisation des déchets) par des soutiens aux études régionales et actions régionales.

Une dotation de **0,500 M€** en autorisations d'engagement et de **1,990 M€** en crédits de paiement est proposée sur cette action pour 2016.

Action : Elaboration mise en oeuvre et suivi des plans régionaux de gestion

Avec l'adoption de la loi NOTRe, la Région va devoir engager en 2016 la révision de l'ensemble de sa planification dans le domaine des déchets (PREDMA, PREDIF, PREDEC, PREDAS, PREDD) pour aboutir à l'élaboration d'un plan unique pour la totalité des déchets produits sur le territoire francilien.

Cette révision implique non seulement le lancement d'une concertation large et importante mais également que la Région se dote d'une assistance juridique et technique ad hoc et qu'elle puisse réaliser des études par filières ou ait recours à des prestations intellectuelles.

Compte tenu de l'ampleur de la révision qui concerne les déchets dangereux, non dangereux et inertes et tous les déchets des activités économiques, soit près de 45 millions de tonnes de déchets produits annuellement sur le territoire, et du nombre considérable d'acteurs de la sphère publique et privée à mobiliser et à impliquer dans l'élaboration de ce plan, le budget prévisionnel pour 2016 est de **0,500 M€**, en forte augmentation (+45%) par rapport au montant affecté en 2015.

Ce plan sera, comme les précédents, soumis à enquête publique.

Une dotation de **0,500 M€** en autorisations d'engagement et de **0,150 M€** en crédits de paiement est proposée sur cette action.

73 - Politique de l'air

Programme : Soutien à AIRPARIF

Action : Fonctionnement d'AIRPARIF

La proposition de subvention régionale au fonctionnement d'AIRPARIF est de **0,850 M€** pour 2016.

Programme : Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique

Action : Actions liées au PRQA et au SRCAE

Suite à l'organisation d'une conférence régionale sur l'air qui se tiendra mi avril et à l'élaboration d'un Pacte régional pour la qualité de l'air, il est proposé en 2016 de financer :

- l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) pour son programme d'actions en Ile-de-France ;
- des études ou une assistance à maîtrise d'ouvrage liées à la participation régionale à la mise en œuvre de mesures pour améliorer la qualité de l'air (zone à circulation restreinte parisienne, plan national de lutte contre la pollution atmosphérique) ;
- des initiatives sur le territoire (appel à projets ou à proposition) et des projets d'acteurs.

A cette fin, pour 2016 une dotation de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est prévue.

74 - Politique de l'eau

Programme : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau

Le soutien de la région à la politique de l'eau en fonctionnement est stabilisé en 2016 par rapport à l'exécution 2015 avec une dotation globale en autorisations d'engagement de **0,580 M€** et de **0,450 M€** en crédits de paiement.

Action : Aquibrie

La nappe souterraine du calcaire de Champigny alimente en eau potable plus d'un million de Franciliens. L'association Aquibrie veille à mieux la connaître et à développer des actions de protection.

La Région soutient cette démarche de gouvernance en Ile-de-France qui apporte des réponses concrètes et qui exporte son savoir-faire sur d'autres unités hydrographiques à travers une convention pluriannuelle.

Action : Animation des contrats de bassin

L'animation territoriale est, pour la Région, un levier essentiel pour relayer et concrétiser ses politiques. Ainsi, en partenariat proche avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région aide l'animation des contrats de bassin en zone rurale et des contrats thématiques en lien avec les priorités régionales : préservation de la trame verte et bleue, restauration de la qualité des milieux naturels, réduction d'usages des produits phytosanitaires, gestion alternative des ruissellements.

La Région est engagée aussi par une cotisation à l'Association Recherche-Collectivités dans le domaine de l'eau en Ile-de-France (ARCEAU), dont elle est membre fondateur.

Action : Soutien aux SAGE

La politique des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) relevant essentiellement de l'Etat et afin de consacrer l'essentiel des crédits disponibles pour les contrats de bassin, il est proposé de ne pas refinancer les SAGE pour lesquels la convention d'animation arrive à échéance. Il est cependant prévu que la Région maintienne sa participation uniquement au :

- SAGE Nappe de Beauce, d'intérêt inter-régional ;
- SAGE de la Bièvre, car la Région est membre fondateur du Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SMBVB).

Action : Mode de gestion eau et assainissement

Il n'est pas prévu de doter cette ligne en 2016. Des crédits de paiement, à hauteur de **0,050 M€**, sont néanmoins nécessaires pour honorer le marché actuellement en cours.

75 - Politique de l'énergie

Programme : Politique énergie-climat

Action : Soutien aux agences, espaces et points info énergie

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) préconise la mise en œuvre d'un service public régional de l'efficacité énergétique. Il devra permettre d'accompagner les particuliers tout au long de leur démarche de rénovation énergétique, de qualifier les professionnels de la réhabilitation thermique et de les inciter à se regrouper pour répondre à des appels d'offre d'envergure, de mobiliser le secteur bancaire.

Le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) aura aussi pour ambition d'être l'instrument d'une politique de prévention de la précarité énergétique en permettant aux ménages de réaliser des travaux qui maximisent les économies d'énergie et de diminuer leur exposition au risque d'augmentation du coût des énergies.

Ce SPEE s'appuiera sur les structures existantes (ALEC et EIE) et un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique qui auront un rôle d'accueil, d'information et de conseil du consommateur et des mobilisations des territoires.

Le budget 2016, permettra de soutenir le fonctionnement des 16 Espaces Infos Energie (EIE), des 7 Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), d'autres acteurs de l'énergie et des 4 plateformes territoriales franciliennes de la rénovation énergétique déjà existantes ainsi que d'encourager la création de nouvelles entités.

Une dotation de **0,900 M€** en autorisations d'engagement, en augmentation de 16% par rapport à l'exécution 2015, et de **0,400 M€** en crédits de paiement est prévue pour 2016.

Action : Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie

La loi TECV a confié aux régions l'élaboration du Plan Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE).

Le rôle de la Région est ainsi réaffirmé dans la mise en œuvre de la transition énergétique :

- elle constitue l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique ;
- elle favorise, à l'échelon des établissements publics de coopération intercommunale, l'implantation de plateformes territoriales de la rénovation énergétique ;
- elle est garante de la bonne adéquation entre l'offre de formation des établissements de formation initiale et les besoins des entreprises pour répondre aux défis techniques de construction en matière de transition énergétique.

2016 verra donc le lancement du programme régional pour l'efficacité énergétique qui définit :

- les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
- le plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique et leur mise en réseau. Il prévoit également un volet dédié au financement des opérations de rénovation énergétique.

La mise en œuvre du programme régional pour l'efficacité énergétique s'appuie sur tous les organismes qui peuvent être concernés tels que l'ADEME, l'ANAH, les ADIL, les agences d'urbanisme, etc. Les professionnels concernés sont également associés.

Cette action permettra de financer les premières étapes de l'élaboration du PREE ainsi que l'élaboration d'un schéma régional biomasse (obligation réglementaire). Par ailleurs, la politique d'accompagnement de la stratégie régionale méthanisation sera amplifiée (élaboration d'un pacte régional d'acteurs,

conférence régionales etc) grâce au recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit d'une action entièrement nouvelle puisqu'en 2015 les crédits sur cette ligne avaient permis de financer l'Appel à Manifestation d'Intérêt concernant l'éco-prêt régional pour les travaux de rénovation énergétique des copropriétés. Cet éco-prêt a permis d'attendre la mise en œuvre effective du tiers financement qui le sera en 2016 et n'est donc plus nécessaire.

Une dotation de **0,700 M€** en autorisations d'engagement et de **1,200 M€** en crédits de paiement est prévue pour 2016.

76 - Patrimoine naturel

Programme : Agence des espaces verts

Action : Moyens de l'AEV

La subvention proposée pour 2016, de **9,660 M€**, permettra d'assurer le fonctionnement de l'établissement public régional.

En 2016, l'AEV devra s'inscrire dans une démarche d'économie de ses dépenses de fonctionnement en veillant néanmoins à garantir un entretien de qualité des propriétés régionales pour offrir au public un usage confortable et en toute sécurité. De fait, les dépenses générales de fonctionnement devront être réduites. Par ailleurs, les taxes foncières seront systématiquement honorées par l'AEV.

Les acquisitions et les aménagements de sites devront être considérés au regard des frais de fonctionnement supplémentaires qu'ils sont susceptibles d'occasionner, engendrant nécessairement un réajustement du programme d'investissement.

Programme : Protection des milieux naturels et des paysages

Action : Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

Cette action est dédiée à la mise en œuvre de la politique régionale pour la biodiversité. Elle sous-tend fondamentalement le rôle de chef de file biodiversité conféré à la Région par la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles de 2014.

Elle permet le déploiement de politiques telles que : le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) en Ile-de-France, la trame verte et bleue (à travers le schéma régional de cohérence écologique SRCE), les plans régionaux d'action en faveur des espèces menacées.

Certains projets s'inscrivent dans la durée, car ils produisent des données sur les espèces, les milieux naturels. Ils alimentent le diagnostic patrimonial de la biodiversité, et concourent à la mise en place de mesures conservatoires et de gestion comme le programme de reconquête des zones humides (SNPN), le programme sur les insectes (OPIE), Contrat biodiversité (Espaces)...

Par ailleurs, l'entretien du parc de la Poudrerie de Sevrans (93), la cotisation au syndicat mixte SMAPP de Pierrelaye (95) sont également financés sur cette action.

La Région Ile-de-France étant propriétaire d'espaces et autorité de tutelle de nombreuses réserves naturelles régionales (RNR), cette action inscrit la Région dans le réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés, à travers l'adhésion à plusieurs structures têtes de réseaux.

Sur cette action, des affectations sont également destinées :

- à la tenue des instances consultatives obligatoires (Conseil de gestion et Conseil scientifique des RNR, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, Comité régional Trames verte et bleue) ;
- au financement de la consultation du public et l'enquête publique pour le classement de deux nouvelles RNR ;
- à la production de supports de présentation des RNR en vue de la préparation de l'inauguration de la maison de la RNR du Grand Voyeux.

Une dotation de **0,950 M€** en autorisations d'engagement et de **1,300 M€** en crédits de paiement est proposée au budget.

Cette action permet à la Région d'apporter son soutien au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien conformément à l'engagement pris dans le contrat de plan.

Action : Soutien à NatureParif

L'intervention de l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité est cadrée par voie de convention triennale d'objectifs et de moyens entre Natureparif et la Région. L'année 2016 est la dernière année de cette convention avant sa révision.

La subvention régionale proposée pour 2016 s'élève à **1,950 M€**.

Action : Réserves naturelles régionales

La dotation 2016 permettra de financer :

- les salaires des gestionnaires des RNR (gérées par des structures autres que l'AEV) ;
- les salaires correspondant aux gestionnaires AEV ;
- la gestion courante des réserves ;
- le classement de deux nouvelles réserves (Bonnelles et Guépelle), contribuant ainsi à la Stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP), portant à treize le nombre de RNR, et dépassant ainsi les 1000 hectares classés ;
- des échanges de pratiques et réflexions sur l'accueil du public et sur l'intégration des RNR franciliennes dans leur territoire ;
- la poursuite du partenariat avec Réserves naturelles de France (RNF) - appui à la réalisation des plans de gestion, mise en place des tableaux de bord et évaluation.

Il est à noter la mise en place de postes de conservateurs et de garde-animateurs pour les RNR de Larchant, RNR des îles de Chelles, RNR du Val et Coteau de St-Rémy, RNR du site géologique de Limay et Vigny-Longuesse.

Sept RNR sur les onze sont déjà dotées d'un plan de gestion et quatre supplémentaires vont l'être en 2016. Ces plans de gestion répondent à une méthodologie nationale pour l'ensemble des réserves naturelles. Les objectifs de gestion à long terme sont définis et toutes les opérations de gestion déclinées annuellement.

Outre la connaissance et la protection du patrimoine naturel, l'accueil du public et sa sensibilisation est le 3^{ème} pilier des RNR : aménagement des sites, animations à l'attention du grand public et des scolaires. Ce volet contribue à la création d'emplois tout en améliorant le cadre de vie des Franciliens.

Une dotation de **0,850 M€** est prévue pour 2016 sur cette action.

78 - Autres actions

Programme : Lutte contre le bruit

Action : Soutien à Bruitparif

La subvention régionale 2016, de **1,030 M€**, est destinée à soutenir le travail de Bruitparif dont les grandes orientations sont :

- l'observation du bruit avec notamment la réalisation de la cartographie régionale du bruit, le déploiement de dix nouvelles stations de mesures permanentes ;
- l'accompagnement des acteurs ;
- l'information et des actions de sensibilisation.

939 - Action Economique

93 - Agriculture, pêche, agro-industrie

Programme : Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

Action : Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles

L'installation étant au cœur de la vitalité du secteur agricole au regard du défi que représente le renouvellement des générations, l'ambition portée à cet enjeu majeur est revalorisée et il est proposé de faire évoluer en 2016 le contenu du programme d'action pour l'adapter aux nouveaux besoins et au nouveau contexte des politiques publiques à l'installation en le faisant augmenter de 48 % par rapport à l'exécuté 2015.

Une dotation de **0,250 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est ainsi proposée pour 2016.

Action : Soutien aux filières

En 2016, il est proposé de poursuivre le soutien des quatre PASS'Filières pilotés par des filières franciliennes ainsi que des initiatives fédératrices pour le développement de l'approvisionnement local. La mise en place de démarches collectives en faveur des Fruits et Légumes, et des agromatériaux est envisagée.

La mise en œuvre de la convention avec les Chambres se fera dans le prolongement des actions 2015.

Un montant de **1,350 M€** en autorisations d'engagement et **1,000 M€** en crédits de paiement est proposée sur cette action.

Action : Exposition universelle 2015

Cette action correspond à un soutien ponctuel de la Région en 2015 et n'est pas renouvelée en 2016.

Programme : Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire

Action : Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et agro-alimentaire de Paris Ile-de-France

L'agriculture et l'agroalimentaire franciliennes sont une richesse qui nourrissent l'attractivité de la Région. A ce titre, une réflexion stratégique devra être menée sur les voies et moyens de l'optimisation de ce potentiel, notamment au travers des missions du CERVIA et de ses contributions à l'attractivité de la région.

La subvention régionale proposée pour 2016, s'élève à **1,740 M€**.

Programme : Actions agri-environnementales

Action : Agriculture et environnement

En 2016, la dotation de **1,100 M€** permettra de poursuivre le soutien aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Celles-ci visent à accompagner et compenser financièrement les manques à gagner induits par des pratiques agricoles spécifiques et contraignantes (réduction des intrants, et en particulier des produits phytosanitaires, implantation et entretien de haies, maintien de prairies, entretien de mares etc...).

Le soutien régional s'effectue par l'intermédiaire de deux dispositifs :

- l'aide directe aux agriculteurs – « MAEC » : cette aide directe à l'hectare est versée aux agriculteurs engagés sur une durée de 5 ans. L'aide régionale est de 10% à 50% du montant total des MAEC en contrepartie de FEADER.

- l'aide au porteur de projet – « PAEC » : la mise en œuvre des MAEC sur un territoire est fortement

dépendante de l'animation territoriale qui y est associée. C'est pourquoi, le choix du territoire et de la structure qui va l'animer est intrinsèquement lié. La Région finance donc certaines structures porteuses. De nouveaux territoires seront sélectionnés en 2016.

En 2016, est également prévue la mise en œuvre de la convention-cadre avec les chambres d'agriculture et l'ERE sur son axe 2 : « Accentuer la transition agro-écologique et développer l'agriculture biologique », incluant la mise en œuvre des diagnostics agro-environnementaux.

Action : Agriculture périurbaine

La dotation 2016 de **0,900 M€** permettra de poursuivre le soutien aux projets en cours :

- la convention avec la Safer visant à contribuer à la mise en œuvre du SDRIF avec un appui aux territoires stratégiques, contribuer à la mise en œuvre du SRCE, du PREDEC et de la nouvelle politique régionale agricole ;
- le soutien aux programmes de territoires dénommés "agri-urbains" (Seine Aval, Marne-et-Gondoire, Plaine de Versailles, Plaine de Montesson, Plateau de Saclay, Association du Triangle Vert, Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine ...) au travers de l'attribution d'aides de fonctionnement relatives à la mise en œuvre de plan d'actions et aux actions de communication, de sensibilisation et d'information ;
- le soutien aux actions foncières, d'aménagement de l'espace et de recherche à travers, entre autres, la réalisation d'analyses fonctionnelles des espaces agricoles par les collectivités et du développement des circuits courts et de la restructuration de la demande ;
- les conventions sur le foncier et l'agriculture périurbaine avec les Chambres Départementales et Régionales d'Agriculture (axe 1 de la convention cadre) ;
- la réalisation d'études stratégiques, l'animation du réseau rural et périurbain et du réseau des territoires agri-urbains en lien avec la mise en œuvre du SDRIF, du Programme de recherche "Pour et Sur le Développement Régional" (PSDR) et du nouveau programme européen LEADER.

Cette dotation permettra aussi de soutenir des actions nouvelles :

- nouveaux programmes de territoires agri-urbains avec comme nouveaux territoires pressentis : Grand Roissy-Plaine de France, Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée – Val Maubuée, Communauté d'Agglomération Plaine Commune ;
- la mise en place de lotissements agricoles à Bretigny-sur-Orge ;
- l'adhésion de la Région Ile-de-France au titre du Programme « Pour et Sur le Développement Régional » vers des projets de recherche-développement des territoires franciliens, sur la période 2015-2018, aux côtés de l'INRA, l'IRSTEA, l'IFSTTAR et AgroParisTech en adéquation avec les politiques régionales (SDRIF, agriculture, environnement et énergie).

Action : Agriculture biologique

La dotation 2016 de **1,150 M€** permettra en particulier d'accompagner les projets du nouveau Plan Bio Etat-Région au travers notamment du soutien aux travaux menés par des organismes désignés pour animer les groupes thématiques de ce plan.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
907 - Environnement						
71 - Actions transversales	3,268	0,100	0,950	1,074	1,344	
Etudes prospectives, évaluation et expertise	0,074			0,074		
HP71-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,074			0,074		
échéancier des CP sur AP 2016						
Soutien aux démarches de développement durable	3,194	0,100	0,950	1,000	1,344	
HP71-007						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	3,194		0,850	1,000	1,344	
échéancier des CP sur AP 2016		0,100	0,100			
72 - Actions en matière de déchets	12,936	8,000	5,600	9,350	5,986	
Prévention et gestion des déchets	12,936	8,000	5,600	9,350	5,986	
HP72-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	10,741		3,200	5,500	2,041	
échéancier des CP sur AP 2016		5,000	2,400	1,300	1,300	
PR72-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	2,195			0,750	1,445	
échéancier des CP sur AP 2016		3,000		1,800	1,200	
73 - Politique de l'air	1,030	1,560	0,800	0,895	0,895	
Soutien à AIRPARIF	0,650	0,560	0,300	0,545	0,365	
HP73-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,650		0,120	0,265	0,265	
échéancier des CP sur AP 2016		0,560	0,180	0,280	0,100	
Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution	0,380	1,000	0,500	0,350	0,530	
HP73-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,380		0,380			
échéancier des CP sur AP 2016		1,000	0,120	0,350	0,530	

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
74 - Politique de l'eau	38,045	5,900	9,900	19,910	14,135	
Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements	2,943	1,400	0,250	2,095	1,998	
HP74-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	2,207		0,250	1,800	0,157	
échéancier des CP sur AP 2016		0,500			0,500	
CP74-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,590			0,295	0,295	
échéancier des CP sur AP 2016						
PJ74-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,146				0,146	
échéancier des CP sur AP 2016						
PR74-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AP 2016		0,900			0,900	
Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	8,477	2,500	3,500	4,750	2,727	
HP74-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	6,862		3,000	3,000	0,862	
échéancier des CP sur AP 2016		1,000	0,500	0,500		
PJ74-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	1,315			0,600	0,715	
échéancier des CP sur AP 2016						
PR74-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,300			0,150	0,150	
échéancier des CP sur AP 2016		1,500		0,500	1,000	
Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales	25,560	2,000	6,100	12,558	8,902	
HP74-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	25,560		4,100	12,558	8,902	
échéancier des CP sur AP 2016		2,000	2,000			
Etude pré-opérationnelle de faisabilité et de programmation	1,065		0,050	0,507	0,508	
HP74-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	1,065		0,050	0,507	0,508	
échéancier des CP sur AP 2016						

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
75 - Politique de l'énergie	94,145	32,000	21,900	43,437	52,308	8,500
Politique énergie-climat	94,145	32,000	21,900	43,437	52,308	8,500
HP75-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	60,508		14,900	20,507	25,101	
échéancier des CP sur AP 2016		19,000	7,000	6,000	6,000	
PJ75-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	23,707			7,000	8,207	8,500
échéancier des CP sur AP 2016						
PR75-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	9,930			4,930	5,000	
échéancier des CP sur AP 2016		13,000		5,000	8,000	
76 - Patrimoine naturel	52,271	13,000	22,500	22,498	20,273	
Agence des espaces verts	43,170	10,000	21,000	16,000	16,170	
HP76-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	43,170		11,000	16,000	16,170	
échéancier des CP sur AP 2016		10,000	10,000			
Protection des milieux naturels et des paysages	9,101	3,000	1,500	6,498	4,103	
HP76-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	7,747		1,500	4,000	2,247	
échéancier des CP sur AP 2016		2,750		1,400	1,350	
CP76-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,705			0,400	0,305	
échéancier des CP sur AP 2016						
PJ76-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,247			0,247		
échéancier des CP sur AP 2016						
PR76-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,402			0,201	0,201	
échéancier des CP sur AP 2016		0,250		0,250		

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
78 - Autres actions	0,473	0,270	0,020	0,360	0,363	
Lutte contre le bruit	0,473	0,270	0,020	0,360	0,363	
HP78-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,473		0,010	0,250	0,213	
échéancier des CP sur AP 2016		0,270	0,010	0,110	0,150	
909 - Développement économique						
93 - Agriculture, pêche et agro-industrie	3,563	5,500	3,830	2,747	2,486	
Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	2,900	4,800	3,600	2,084	2,016	
HP93-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	2,331		2,000	0,165	0,166	
échéancier des CP sur AP 2016		4,800	1,100	1,850	1,850	
PJ93-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,569		0,500	0,069		
échéancier des CP sur AP 2016						
Agriculture et Environnement	0,663	0,700	0,230	0,663	0,470	
HP93-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,584		0,130	0,284	0,170	
échéancier des CP sur AP 2016		0,700	0,100	0,300	0,300	
PJ93-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,079			0,079		
échéancier des CP sur AP 2016						
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	205,731	66,330	65,500	100,271	97,790	8,500
Total des CP sur AP antérieures à 2016	205,731		41,990	80,631	74,610	8,500
Total des CP sur AP 2016		66,330	23,510	19,640	23,180	

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
937 - Environnement						
71 - Actions transversales	4,812	4,140	5,430	2,710	0,812	
Démarches de développement durable	1,255	3,240	3,430	0,700	0,365	
HP71-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	1,255		0,930	0,250	0,075	
échéancier des CP sur AE 2016		3,240	2,500	0,450	0,290	
Etudes et expertises	0,010			0,010		
HP71-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,010			0,010		
échéancier des CP sur AE 2016						
Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable	3,547	0,900	2,000	2,000	0,447	
HP71-008						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	3,547		1,100	2,000	0,447	
échéancier des CP sur AE 2016		0,900	0,900			
72 - Actions en matière de déchets	4,645	1,860	3,000	2,476	1,029	
Prévention et gestion des déchets	4,645	1,860	3,000	2,476	1,029	
HP72-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	4,169		1,140	2,000	1,029	
échéancier des CP sur AE 2016		1,860	1,860			
PR72-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,476			0,476		
échéancier des CP sur AE 2016						
73 - Politique de l'air	0,223	0,950	0,950	0,150	0,073	
Soutien à AIRPARIF		0,850	0,850			
PR73-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AE 2016		0,850	0,850			
Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique	0,223	0,100	0,100	0,150	0,073	
HP73-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,223		0,050	0,100	0,073	
échéancier des CP sur AE 2016		0,100	0,050	0,050		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
74 - Politique de l'eau	0,882	0,580	0,450	0,780	0,232	
Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau	0,882	0,580	0,450	0,780	0,232	
HP74-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,882		0,050	0,600	0,232	
échéancier des CP sur AE 2016		0,580	0,400	0,180		
75 - Politique de l'énergie	2,778	1,600	1,600	2,396	0,382	
Politique énergie-climat	2,778	1,600	1,600	2,396	0,382	
HP75-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	2,382		0,500	1,500	0,382	
échéancier des CP sur AE 2016		0,700	0,700			
PJ75-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,341			0,341		
échéancier des CP sur AE 2016						
PR75-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,055		0,055			
échéancier des CP sur AE 2016		0,900	0,345	0,555		
76 - Patrimoine naturel	3,063	13,410	13,760	2,159	0,554	
Agence des espaces verts		9,660	9,660			
HP76-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AE 2016		9,660	9,660			
Protection des milieux naturels et des paysages	3,024	3,750	4,100	2,120	0,554	
HP76-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	2,404		0,440	1,500	0,464	
échéancier des CP sur AE 2016		0,860	0,860			
CP76-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,010			0,010		
échéancier des CP sur AE 2016						
PJ76-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,100			0,100		
échéancier des CP sur AE 2016						
PR76-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,510		0,510			
échéancier des CP sur AE 2016		2,890	2,290	0,510	0,090	
Evénement pour la valorisation et la promotion du patrimoine naturel	0,039			0,039		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
HP76-004 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016	0,039			0,039		
78 - Autres actions	0,002	1,030	1,030	0,002		
Lutte contre le bruit	0,002	1,030	1,030	0,002		
HP78-002 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016	0,002	1,030	0,002 1,028	0,002		
939 - Action Economique						
93 - Agriculture, pêche, agro-industrie	7,816	6,490	6,140	4,996	3,170	
Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	2,579	1,600	1,250	1,798	1,131	
HP93-001 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016	2,481	1,600	0,850 0,400	0,500 1,200	1,131	
PJ93-001 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016	0,098			0,098		
Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire		1,740	1,740			
HP93-002 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016		1,740	1,740			
Actions agri-environnementales	5,237	3,150	3,150	3,198	2,039	
HP93-003 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016	5,039	2,850	2,850	3,000	2,039	
CP93-003 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016	0,048			0,048		
PR93-003 échéancier des CP sur AE antérieures à 2016 échéancier des CP sur AE 2016	0,150	0,300	0,150 0,150	0,150		
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	24,221	30,060	32,360	15,669	6,252	
Total des CP sur AE antérieures à 2016	24,221		5,777	12,572	5,872	
Total des CP sur AE 2016		30,060	26,583	3,097	0,380	

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
907 - Environnement	108,000	70,688	60,150	54,717
71 - Actions transversales	0,300	0,232	0,530	0,787
Soutien aux démarches de développement durable	0,300	0,232	0,530	0,787
<i>HP71-007</i>				
Soutien aux démarches de développement durable	0,200	0,132	0,450	0,691
Fonds régional de compensation carbone	0,100	0,100	0,080	0,096
72 - Actions en matière de déchets	12,630	5,398	3,460	1,765
Prévention et gestion des déchets	12,630	5,398	3,460	1,765
<i>HP72-001</i>	12,630	3,204	3,460	1,765
<i>PR72-001</i>		2,194		
Déchets industriels banals, ménagers et assimilés				0,198
Prévention des déchets	2,000	1,456	1,570	0,533
Optimisation de la gestion des déchets	10,630	3,942	1,890	1,034
73 - Politique de l'air	0,620	0,620	0,350	0,712
Soutien à AIRPARIF	0,620	0,620	0,300	0,640
<i>HP73-001</i>				
Investissement et études d'AIRPARIF	0,620	0,620	0,300	0,640
Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution			0,050	0,072
<i>HP73-002</i>				
Soutien aux actions de dépollution des sources fixes et mobiles			0,050	0,072
74 - Politique de l'eau	14,700	6,810	13,950	12,070
Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements	0,500	1,105	0,400	0,038
<i>HP74-001</i>				
Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.	0,500	1,105	0,400	0,038
Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	4,100	1,833	1,250	4,932
<i>HP74-002</i>	4,100	1,536	0,900	4,098
<i>PJ74-002</i>			0,350	0,834
<i>PR74-002</i>		0,297		
Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	4,100	1,833	1,250	4,932
Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales	10,000	3,664	12,000	6,763

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<i>HP74-003</i> Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées	10,000	3,664	12,000	6,763
Etude pré-opérationnelle de faisabilité et de programmation	0,100	0,208	0,300	0,337
<i>HP74-004</i> Études pré opérationnelles de faisabilité et de programmation	0,100	0,208	0,300	0,337
75 - Politique de l'énergie	55,700	34,894	16,600	12,753
Politique énergie-climat	55,700	34,894	16,600	12,753
<i>HP75-001</i> <i>PJ75-001</i> <i>PR75-001</i>	45,700 10,000	24,964 9,930	8,100 8,500	9,577 3,176
Politique énergie-climat	48,700	9,632	15,600	12,747
Efficacité énergétique	6,000	6,172		0,004
Energies renouvelables	1,000	12,764	1,000	0,002
Réseaux de chaleur		6,326		
76 - Patrimoine naturel	23,650	22,425	24,950	26,412
Agence des espaces verts	19,650	20,950	23,800	24,900
<i>HP76-001</i> Acquisition d'espaces verts régionaux	5,500	4,850	5,000	10,096
Aménagements d'espaces verts régionaux	8,350	9,350	13,000	10,684
Aide à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, forêts et promenades	2,000	2,000	2,500	2,500
Moyens de l'AEV	0,500	1,800	0,500	1,000
Acquisition d'espaces agricoles régionaux	2,900	2,550	2,400	0,620
Convention avec la Fondation terre de liens	0,400	0,400	0,400	
Protection des milieux naturels et des paysages	4,000	1,475	1,150	1,512
<i>HP76-003</i> <i>PJ76-003</i> <i>PR76-003</i>	4,000	1,073 0,402	1,150	1,375 0,137
Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité	2,500	1,032	0,600	0,643
Soutien à NatureParif				0,137
Réserves naturelles régionales	1,500	0,443	0,550	0,732

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
78 - Autres actions	0,400	0,309	0,310	0,218
Lutte contre le bruit	0,400	0,309	0,310	0,218
<i>HP78-002</i>				
Plans locaux contre le bruit	0,100	0,009	0,010	0,025
Soutien à Bruitparif	0,300	0,300	0,300	0,193
909 - Développement économique	5,600	2,551	1,750	2,778
93 - Agriculture, pêche et agro-industrie	5,600	2,551	1,750	2,778
Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	4,900	2,331	1,650	2,658
<i>HP93-001</i>	4,900	2,331	0,650	0,907
<i>PJ93-001</i>			1,000	1,751
Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits	4,900	2,331	1,650	2,658
Agriculture et Environnement	0,700	0,220	0,100	0,120
<i>HP93-004</i>	0,700	0,220	0,100	0,087
<i>PJ93-004</i>				0,033
Agriculture et environnement	0,200	0,148	0,025	0,041
Agriculture périurbaine	0,500	0,072	0,075	0,079
TOTAL	113,600	73,239	61,900	57,495
HP	103,600	60,416	52,050	51,564
PJ	10,000		9,850	5,931
PR		12,823		

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

907 - Environnement

71 - Actions transversales

Programme : Soutien aux démarches de développement durable

Action : Soutien aux démarches de développement durable

En 2015, 35% des autorisations de programme votées n'ont pas été affectées.

En 2015, 25 projets de jardins solidaires ont été aidés :

- 20 dossiers concernant des associations ;
- 3 dossiers concernant des communes ;
- 1 dossier concernant un collège ;
- 1 dossier concernant une régie.

Enfin, une visite a été organisée, pour les membres du jury du dispositif "Jardins Solidaires", dans le 18ème arrondissement de Paris.

Action : Fonds régional de compensation carbone

L'année 2015 a été consacrée à la réalisation d'une étude de faisabilité permettant d'établir une méthodologie certifiée pour garantir la compensation carbone dans le cadre du projet Sarayaku en Equateur.

72 - Actions en matière de déchets

Programme : Prévention et gestion des déchets

Action : Prévention des déchets

Dans le cadre du Plan de Réduction des Déchets d'Ile-de-France (PREDIF), 28 opérations ont été soutenues en 2015. Il s'agit des opérations suivantes :

- 12 opérations de compostage collectif et individuel ;
- 12 activités et actions en faveur du réemploi (construction et amélioration de recycleries, actions de sensibilisation) ;
- d'autres actions (couches lavables, programme local de prévention, ...).

Action : Optimisation de la gestion des déchets

En 2015, la mise en œuvre des plans régionaux (PREDMA/PREDD/PREDAS) s'est poursuivie : la Région a soutenu le renforcement et la modernisation du parc des déchetteries publiques, l'installation de dispositifs de pré-collecte de bornes enterrées.

45 opérations ont été soutenues :

- construction et réhabilitation de déchetteries ;
- mise en place de bornes enterrées ;
- construction et modernisation de centres de tri dont un pour les déchets du BTP ;
- un projet de recherche / développement pour la valorisation des sédiments fluviaux ;
- une création de chaîne de tri des déchets d'activité économique (DAE) et des déchets du BTP.

73 - Politique de l'air

Programme : Soutien à AIRPARIF

Action : Investissements et études d'AirParif

La totalité du budget prévu a été affectée en 2015.

Programme : Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution

Action : Soutien aux actions de dépollution des sources fixes et mobiles

Après les deux appels à projets lancés en 2012 et 2013, il a été décidé de ne pas reconduire d'appel à projets en 2014 et 2015 : cette action n'a donc pas été dotée en autorisations de programme au budget primitif.

74 - Politique de l'eau

Programme : Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements

Action : Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

En relation avec la dynamique des contrats de bassin et sur la zone centrale de manière générale, des travaux de maîtrise alternative des eaux pluviales urbaines ont été aidés à Fourqueux (78), Ozoir-la-Ferrière (77), Chalo-Saint-Mars (91), Neuilly-sur-Seine (92), Athis-Mons (91), Asnières-sur-Seine (92), et dans la Zac de la Montjoie à Saint-Denis (93). Il est à noter que cette dernière action a été accompagnée d'une végétalisation favorable à la biodiversité de la ZAC.

En zone rurale, on notera de nombreuses actions dans le Parc Naturel Régional du Vexin (95) sur les vallées du Sausseron (travaux financés suite aux inondations et coulées de boues de 2014), sur la vallée des Rus du Roy ainsi que sur le bassin versant de la Prédecelle (91).

Les opérations prévues en 2015 au volet interrégional du CPIER Seine n'ont pas été engagées. En effet, en date de la dernière commission permanente d'octobre 2015, l'Etat n'avait pas signé la convention de délégation de gestion des crédits FEDER Seine et toutes les autres régions concernées n'avaient pas alors signé le CPIER.

Programme : Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

Action : Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

63 opérations ont été financées en 2015 sur cette action. Un grand nombre concerne la renaturation des berges de fleuve et voies navigables améliorant leur richesse écologique. Par exemple, sur l'île de Puteaux, 150 m de berges de Seine ont été réhabilités.

L'aide au dévoiement du réseau d'eaux usées à Villeneuve-Saint-Georges contribuera à la réouverture du ru d'Orly. Sur les rivières, des effacements de seuils et de clapets ont été aidés au titre de la restauration de la continuité écologique sur la Prédecelle, l'Orge aval, l'Essonne et la Juine (91).

Des études de maîtrise d'œuvre préalables à la réalisation de futurs travaux ont été financées. Sur cette action, 26 collectivités, majoritairement rurales, ont été accompagnées pour l'acquisition de matériel alternatif à l'usage de phytosanitaires, dans le cadre des actions « zéro phyto » menées à travers les contrats de bassin ou de territoires (Aqubrie par ex).

Les actions initialement prévues concernant les passes à poissons ont été reportées pour partie en 2016 du fait de la non-signature en 2015 de la part de l'Etat de la convention de délégation de gestion des crédits FEDER Seine.

Néanmoins, des opérations d'effacement de seuils, d'obstacles sur des cours d'eau et des opérations de restauration de continuité écologique longitudinal ont été financées (l'Yvette amont et Plaine et Coteaux de la Seine centrale (78), Orge aval et Juine (91), Marne Confluence (94)).

Programme : Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales

Action : Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

Au total, 57 opérations ont été financées en 2015 au titre de cette action. Parmi elles la création d'une unité de traitement par filtres plantés de roseaux à Saint Martin la Garenne (78) et Fontenay les Briis (91), la réhabilitation de la filière boue de la station d'épuration de Boutigny (91), plusieurs opérations groupées de réhabilitation de l'assainissement non collectif en Seine et Marne. Des travaux de mise en conformité des raccordements à l'assainissement des bâtiments des collectivités (actions obligatoires dans le cadre des contrats de bassin) ainsi que des réhabilitations de réseaux constituant des points noirs pour le milieu naturel ont également été aidés telle que la réhabilitation du réseau d'assainissement de Villeparisis (77) afin de répondre en partie aux dysfonctionnements identifiés (mise en demeure par le Préfet).

Programme : Etude pré-opérationnelle de faisabilité et de programmation

Action : Études pré opérationnelles de faisabilité et de programmation

En 2015, deux études ont été financées, portant, d'une part, sur la gouvernance à l'échelle des bassins versant du Croult et Petit Rosne et de la Bièvre et, d'autre part, sur les conséquences de la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). La communauté d'agglomération de Plaine Commune a été accompagnée pour une étude de définition d'un schéma urbain, écologique et paysager du périmètre des bords de Seine.

A noter aussi la participation régionale à l'étude prospective engagée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement sur les déterminants de la consommation d'eau en Ile-de-France.

75 - Politique de l'énergie

Programme : Politique énergie-climat

38% n'ont été affectés sur ce programme en 2015.

Action : Politique énergie-climat

9,632 M€ ont été affectés en autorisations de programme.

Cette action a permis :

- l'abondement pour partie de la Région au programme Habiter Mieux pour l'année 2015 à hauteur de **4,000 M€** ;
- une partie du financement d'opérations de rénovation énergétique (2 copro Durable) et d'audits énergétiques (**1,033 M€**) ;
- la recapitalisation de la Sem énergies Positif (**3,000 M€**)

Ces 3 financements ont vocation à rejoindre l'action budgétaire "efficacité énergétique" en 2016.

- le financement des projets d'installations d'énergies renouvelables réalisés par les maîtres d'ouvrages publics et les propriétaires particuliers franciliens (**1,599 M€**) ;

Ce dernier financement s'imputera lui désormais sur l'action "énergies renouvelables".

Action : Efficacité énergétique

Dans cette action sont regroupés d'autres projets de rénovation énergétique menés par des copropriétés (10 projets subventionnés via le dispositif « Copro durable ») ainsi que pour des bâtiments tertiaires et de logements sociaux (4 projets lauréats pour la 6^{ème} session de l'appel à projets « Réhabilitation Durable ») menés en partenariat avec l'ADEME.

Le soutien financier de la Région aux diagnostics énergétiques, assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'œuvre a été également poursuivi (160 projets environ).

Action : Energies renouvelables

En 2015, les appels à projets menés en collaboration avec l'ADEME ont été poursuivis pour permettre le développement d'installations de géothermie profonde (4 projets), de pompes à chaleur géothermique (2 projets), de chaufferies bois (4 projets), de centrales solaires thermiques (1 projet) et d'installations de méthanisation (5 projets lauréats). 4 études de faisabilité de moyens de production ont été également accompagnées.

En crédits de paiement, seuls **0,002 M€** ont été consommés sur l'enveloppe de 1,000 M€.

Action : Réseaux de chaleur

L'année 2015 a vu la poursuite du soutien financier conjoint avec l'ADEME aux opérations de création et de développement des réseaux de chaleur franciliens valorisant des énergies renouvelables : 10 projets d'extension/création ont été subventionnés, permettant le raccordement de bâtiments à des réseaux de chaleur valorisant des énergies renouvelables.

76 - Patrimoine naturel

Programme : Agence des espaces verts

Action : Acquisition d'espaces verts régionaux

Le budget 2015 dédié au programme des acquisitions foncières a concerné environ 60 opérations. Parmi les plus importantes financièrement, on peut citer l'acquisition de terrains sur le parcours de la Tégéval (1,000 M€), d'une vaste propriété composée essentiellement de plans d'eau dans le PRIF des Seiglats (0,795 M€), de terrains au sein du PRIF du Hurepoix (0,386 M€) ainsi que sur les buttes du Parisis (0,340 M€).

Action : Aménagements d'espaces verts régionaux

En matière d'aménagement des propriétés régionales on peut noter que sur les Buttes du Parisis (Val d'Oise, 1,265 M€), une extension de l'entrée du site de la Butte des Châtaigniers a été engagée sur Sannois. Le second tronçon du chemin des crêtes sert d'épine dorsale à la Butte de Cormeilles et prolonge maintenant le tronçon réalisé en 2014. Le chemin des Cotillons, permettant de monter au sommet de la Butte de Cormeilles depuis la zone des jardins familiaux de Franconville, a fait l'objet d'une rénovation. Sur l'espace régional de Rougeau et Bréviande (Seine-et-Marne, 1,000 M€), l'exploitation forestière prévue dans le secteur de l'Ormeteau a nécessité le renforcement de la desserte des parcelles concernées.

Deux mobiliers d'accueil sont définis pour les entrées principales et secondaires des propriétés régionales. Ce mobilier se décline également sur la signalétique stationnelle et directionnelle. Trois sites ont été équipés et les commandes sont passées pour neuf autres. Des opérations de restauration écologique (mares, forêt, inventaires, études) ont aussi été engagées sur de nombreux sites ainsi que des travaux sylvicoles.

Action : Aide à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, forêts et promenades

En 2015 une aide de 0,623 M€ a été votée en faveur de la commune de Port-Marly pour l'aménagement de l'île de la Loge (boucle de la Seine, près de 10 hectares). L'opération concerne la réalisation d'aménagements afin de créer un parc ouvert au public, à vocation récréative et écologique.

L'AEV a aussi aidé la commune de Garges les Gonesse pour la création de 115 parcelles de jardins familiaux sur une superficie de 2 hectares. Ces jardins sont dans le secteur identifié comme composante de la trame bleue à préserver au titre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Cette vallée est aussi une liaison agricole et forestière au SDRIF reliant deux espaces verts ou de loisirs à créer. A ces demandes des collectivités s'ajoute la convention de partenariat avec l'Office National des Forêts en vue de favoriser l'accueil du public dans les forêts domaniales d'Ile-de-France et l'aide au conservatoire régional des espaces naturels.

Action : Moyens de l'AEV

La Tégéval est une liaison verte portée par un Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation (SMER), créé en 2008, qui associe la Région, l'AEV et le Département du Val-de-Marne, financeurs du projet.

La pose de la passerelle sur la RN406 a eu lieu fin août 2015. Elle s'est accompagnée du démarrage des aménagements paysagers pour l'accès à l'ouvrage à Créteil (terrassements, création d'allées, plantations). Ces travaux permettront une ouverture au public de la passerelle début 2016.

Des interventions de sauvegarde des milieux naturels sont par ailleurs programmées au fur et à mesure des acquisitions.

Action : Acquisition d'espaces agricoles régionaux

Le budget 2015 a été doté d'une autorisation de programme spécialement dédiée à l'acquisition de terres agricoles pour un montant de 2,900 M€.

Près de 110 ha de terres sont en cours d'acquisition grâce aux affectations réalisées sur le budget 2015 qui concernent une vingtaine d'opérations.

Action : Convention avec la Fondation terre de liens

La Région a affecté l'intégralité des 0,400 M€ prévus par la convention AEV / Terre de Lien.

Programme : Protection des milieux naturels et des paysages

Action : Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

Cette action a permis en 2015 de poursuivre le programme d'investissement biodiversité de l'Office National des Forêts. Parmi les autres actions soutenues en 2015, on note : le renforcement de la trame verte à Massy, la végétalisation de la ZAC Montjoie à Saint Denis, la campagne d'information et de sensibilisation sur la biodiversité sur la vallée de l'Orge aval, le renforcement de la trame verte dans la ville de Massy porté par l'association « Haies mélangées ».

Le nouveau contrat de plan Etat-Région 2015-2020 comporte un volet sur la restauration des continuités écologiques. C'est à ce titre que l'action a permis de financer l'aménagement d'un crapauduc à Lainville en Vexin sous la RD 205, et une étude de passage faune portée par la communauté d'agglomération de la Brie francilienne.

L'action a également permis de soutenir une étude pré-opérationnelle de la Ville de Paris pour la création d'une forêt linéaire Nord. Ce projet de renforcement de la trame verte s'inscrit dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain de l'est parisien, et compte parmi les projets candidats à l'appel à projet FEDER « ITI » sur les investissements territoriaux intégrés.

Action : Soutien à NatureParif

0,137 M€ ont été consommés en crédits de paiement sur cette action, au titre d'engagements antérieurs.

Action : Réserves naturelles régionales

L'année 2015 a été marquée par la poursuite des opérations de restauration de milieux naturels (Marais de Stors), et le lancement d'études hydrologiques importantes sur des réserves en zone humide. L'implantation de la signalétique réglementaire s'est poursuivie sur 5 Réserves Naturelles Régionales (RNR). La grande fragilité du patrimoine géologique fossilifère sur le site du projet de réserve du Guépelle (95) a justifié le lancement de travaux de sécurisation. Enfin, les travaux liés à l'accueil du public sur la RNR du Grand Voyeux (cheminement dans la réserve) ont été lancés.

78 - Autres actions

Programme : Lutte contre le bruit

Action : Plans locaux contre le bruit

Une seule demande de subvention a été enregistrée sur cette politique en 2015.

Action : Soutien à Bruitparif

Le soutien à l'investissement de Bruitparif en 2015 a été conforme à son programme d'actions 2015.

909 - Développement économique

93 - Agriculture, pêche et agro-industrie

Programme : Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

Action : Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

L'année 2015 a vu la mise en place progressive de nouveaux dispositifs de soutien aux investissements qui sont, pour partie, cofinancés par du FEADER au titre de la programmation 2015/2020.

Quatre nouveaux dispositifs d'aide aux investissements dans les exploitations et les entreprises agricoles et agroalimentaires issus de la stratégie agricole régionale adoptée le 21 novembre 2014 sont opérationnels depuis mai 2015 :

- PRIMVAIR : aide à la modernisation dans les filières fragilisées (élevage, horticulture-pépinière, maraîchage, arboriculture, agriculture biologique) ;
- DIVAIR : aide à la diversification des exploitations (production et économies d'énergie, transformation et commercialisation à la ferme, accueil du public) ;
- ALIMENTAIRE : aide aux investissements dans les entreprises de 1^{ère} transformation fortement liée à l'amont agricole ;
- QUALITAIRE : aide aux démarches qualité dans les entreprises agroalimentaires.

Les dispositifs PRIMVAIR et DIVAIR sont co-financés par le FEADER.

La sous-consommation en autorisations de programme (47% des crédits affectés) s'explique par les retards de mise en place des nouveaux dispositifs, et les difficultés liées à l'ouverture anticipée de la Mesure 4 (comprenant notamment les dispositifs PRIMVAIR, DIVAIR) du Programme de Développement Rural (PDR).

Programme : Agriculture et Environnement

Action : Agriculture et environnement

L'année 2015 a été marquée par la mise en place progressive de nouveaux dispositifs de soutien aux investissements environnementaux qui sont, pour partie, cofinancés par du FEADER.

Cette action a permis de commencer l'engagement du dispositif « aide aux investissements environnementaux », volet productifs et non productifs, cofinancé par le FEADER.

Action : Agriculture périurbaine

Cette action a permis de financer des investissements dans le cadre des programmes dits "agri-urbains" pour les territoires suivants : le territoire de la Plaine de Versailles (APPVPA), la communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine, la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, la commune de Carrières-sur-Seine, la commune de Mesnil-le-Roi, la commune de Montesson, et la commune de Sartrouville.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
74 - Politique de l'eau	0,740	0,595	0,740	0,730
Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau <i>HP74-005</i>	0,740	0,595	0,740	0,730
Aquibrie	0,200	0,200	0,200	0,200
Animation des contrats de bassin	0,360	0,243	0,360	0,231
Soutien aux SAGE	0,130	0,112	0,130	0,098
Mode de gestion eau et assainissement	0,050	0,040	0,050	0,201
75 - Politique de l'énergie	3,050	2,505	1,250	0,650
Politique énergie-climat	3,050	2,505	1,250	0,650
<i>HP75-001</i>	2,300	2,450	0,550	0,242
<i>PJ75-001</i>	0,750		0,700	0,408
<i>PR75-001</i>		0,055		
Soutien aux agences, espaces et points info énergie	1,050	0,756	1,000	0,595
Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie	2,000	1,749	0,250	0,055
76 - Patrimoine naturel	14,665	14,500	14,665	14,401
Agence des espaces verts <i>HP76-001</i>	10,200	10,050	10,200	10,050
Moyens de l'AEV	10,200	10,050	10,200	10,050
Protection des milieux naturels et des paysages	4,465	4,450	4,465	4,300
<i>HP76-003</i>	2,400	3,939	2,400	4,266
<i>PJ76-003</i>	2,065		2,065	0,034
<i>PR76-003</i>		0,511		
Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité	1,300	1,552	1,300	1,742
Observatoire des milieux naturels et de la biodiversité		2,045		2,045
Soutien à NatureParif	2,065		2,065	
Réserves naturelles régionales	1,100	0,853	1,100	0,513
Événement pour la valorisation et la promotion du patrimoine naturel <i>HP76-004</i>				0,051
Festival "Tous en Seine"				0,051

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
78 - Autres actions	1,140	1,100	1,140	1,100
Lutte contre le bruit	1,140	1,100	1,140	1,100
Soutien à Bruitparif	1,140	1,100	1,140	1,100
<i>HP78-002</i>				
939 - Action Economique	8,387	7,154	7,387	5,303
93 - Agriculture, pêche, agro-industrie	8,387	7,154	7,387	5,303
Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	2,900	1,474	2,400	1,058
<i>HP93-001</i>	2,650	1,474	2,150	0,963
<i>PJ93-001</i>	0,250		0,250	0,095
Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles	0,250	0,169	0,250	0,172
Soutien aux filières	1,950	1,205	1,450	0,886
Promotion d'une alimentation locale de qualité	0,200		0,200	
Exposition universelle 2015	0,500	0,100	0,500	
Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire	1,887	1,837	1,887	1,837
<i>HP93-002</i>				
Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et agro-alimentaire de Paris Ile-de-France	1,887	1,837	1,887	1,837
Actions agri-environnementales	3,600	3,843	3,100	2,408
<i>HP93-003</i>	3,600	3,543	3,100	1,958
<i>PJ93-003</i>				0,300
<i>PR93-003</i>		0,300		0,150
Agriculture et environnement	1,150	1,285	0,900	0,452
Agriculture périurbaine	0,800	1,045	0,800	0,914
Agriculture biologique	1,650	1,513	1,400	1,042
TOTAL	39,763	37,791	36,763	32,073
HP	36,698	36,436	33,748	31,072
PJ	3,065		3,015	0,837
PR		1,355		0,164

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

937 - Environnement

71 - Actions transversales

Programme : Démarches de développement durable

Action : Agendas 21

Cette action a permis la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 21 Ile-de-France, dans le cadre de son plan d'actions 2014/2015, sous l'angle animation de la démarche, du suivi et de la mise en œuvre d'actions portées par le service Agenda 21 et Eco-Région. S'agissant du volet animation, l'année a été marquée par la préparation d'actions dans le cadre de la COP 21 et de la semaine du développement durable.

Action : Plan climat

En 2015, les actions climat ont été réparties sur plusieurs budgets dans le cadre de la participation de la Région à la COP 21.

Action : Fonctionnement de l'ARENE

La subvention régionale s'est élevée à 3,316 M€ en 2015.

Programme : Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable

Action : Education à l'environnement vers un développement durable

L'année 2015 avait pour priorité la préparation à la COP 21 et, de ce fait, un grand nombre d'actions ont été financées. En effet, en 2015, 53 projets d'éducation à l'environnement vers un développement durable ont été retenus. Une des actions financées, récurrente depuis 2007, est l'animation du Collectif d'éducation à l'environnement francilien.

Action : Emplois d'insertions en environnement

La dotation a permis de contribuer au financement de 366 postes d'insertion. Ce financement est réparti sur 37 projets votés : 26 nouveaux projets, 6 projets en renouvellement année 2 et 5 projets en année 3.

Action : Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement

Le Conseil Régional a mis en place une enveloppe de deux millions d'euros, en faveur des associations, afin de donner de l'ampleur à la mobilisation citoyenne autour de la COP 21. Au total en 2015, sur les 251 dossiers de demande de subvention reçus, 128 ont été retenus et subventionnés.

Au titre de cette action ont également été versées les cotisations à des associations ou organismes impliqués dans le développement durable en Ile-de-France dont la Région est membre.

72 - Actions en matière de déchets

Programme : Prévention et gestion des déchets

Action : ORDIF

En 2015, la subvention régionale s'est élevée à 0,893 M€.

Action : Plan régional de prévention

Au total en 2015, 43 opérations ont été soutenues par la Région.

Comme chaque année, pour renforcer la dynamique, mobiliser davantage d'acteurs sur cet enjeu de la réduction des déchets, la Région a organisé plusieurs forums et matinées techniques sur des sujets comme l'achat public, l'habitat collectif, la consommation collaborative ... Le dispositif de « formation-actions » des collectivités a été également poursuivi et élargi aux lycées, CFA, associations ...

Une affectation a également été approuvée pour permettre l'accompagnement des 35 lycées éco-responsables qui s'engagent pour la période 2015-2017.

Action : Elaboration mise en oeuvre et suivi des plans régionaux de gestion

Dans le cadre de la planification plusieurs affectations sont intervenues en 2015 notamment :

- la finalisation de l'enquête publique sur le PREDEC, plan régional des déchets de chantiers qui a abouti à un avis favorable de la commission d'enquête avant l'approbation du plan à l'unanimité par l'assemblée régionale. Une affectation de 0,055 M€ a été effectuée pour permettre la rétribution des commissaires enquêteurs et la réalisation de la publicité nécessaire à l'entrée en application du plan ;
- une mission d'assistance pour le lancement des travaux de mise en révision de la planification régionale suite à l'approbation de la loi NOTRe ;
- l'organisation d'une journée régionale le 25 juin 2015 sur les suites du PREDEC et sur l'économie circulaire.

73 - Politique de l'air

Programme : Soutien à AIRPARIF

Action : Fonctionnement d'AIRPARIF

Les actions réalisées en 2015 étaient organisées autour de 5 axes stratégiques du Programme de surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA) d'Ile-de-France.

Ces 5 axes sont :

- Axe 1 : caractériser l'air ambiant ;
- Axe 2 : exposition individuelle des franciliens à la pollution atmosphérique ;
- Axe 3 : améliorer les connaissances ;
- Axe 4 : appui aux politiques publiques ;
- Axe 5 : former et informer.

La subvention régionale s'est élevée à 0,865 M€ en 2015.

Programme : Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique

Action : Actions liées au PRQA et au SRCAE

En 2015, un appel à projets a été lancé. Une affectation en autorisations d'engagement de 0,090 M€ a été réalisée.

74 - Politique de l'eau

Programme : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau

Action : Aquibrie

Le contrat de nappe du calcaire de Champigny, porté par Aquibrie, a été renouvelé fin 2013 pour la période 2014-2018. Outre la mission de connaissance de l'aquifère, l'association porte des animations auprès des collectivités et autres acteurs non agricoles du territoire (gestionnaires d'infrastructures, établissements publics) pour les accompagner à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces (voiries, espaces verts...). En 2015, le Forum du Champigny, lieu de débat sur les questions liées à la nappe, a été lancé ainsi que la signature du contrat de captage sur les aires d'alimentation de captage de Nangis, dont une partie de l'animation est inscrite au contrat de nappe.

Action : Animation des contrats de bassin

Les 22 contrats de bassin sont conclus pour une durée moyenne de cinq ans. En 2015, 11 contrats de bassin ont été aidés en terme d'animation : Aubette de Magny, Aubette de Meulan, Ysieux, Beuvronne, Plaine et coteaux de la Seine Centrale Urbaine, Yerres Amont, Yvette Amont, Orge Amont, La Rémarde-Le Perray, Ecole, Juine.

Deux contrats thématiques, particulièrement innovants, ont été nouvellement aidés :

- « zéro phyto » sur le territoire Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine ;
- « trame verte et bleue » sur la rivière Montcient dans le Parc Naturel Régional du Vexin.

Action : Soutien aux SAGE

En 2015, ont été subventionnés les schémas d'aménagement et de gestion des eaux suivants :

- SAGE Marne confluence dont la convention d'animation court jusqu'en 2017 ;
- SAGE Nappe de Beauce ;
- SAGE de la Bièvre.

Action : Mode de gestion eau et assainissement

Cette action a permis d'accompagner les collectivités qui souhaitent bénéficier d'une expertise indépendante de la gestion de leurs services de l'eau et de l'assainissement, et de pistes d'amélioration de cette gestion dans une perspective de développement durable, en particulier en leur proposant un cahier des charges type. Quatre collectivités ont été accompagnées et une étude a été engagée dans le cadre de « l'Espace public régional de l'eau » (EPURE).

75 - Politique de l'énergie

Programme : Politique énergie-climat

Action : Soutien aux agences, espaces et points info énergie

En 2015, cette action a permis principalement de soutenir le fonctionnement des Agences Locales de l'Energie et du Climat, les premières plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) ainsi que les Espaces Info Energie présents sur le territoire francilien et concourant à la promotion de l'efficacité énergétique (dans le bâtiment et les comportements des usagers) et le développement des énergies renouvelables.

Action : Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie

Cette dotation a permis la mise en oeuvre de l'éco-prêt régional expérimental pour la rénovation énergétique des copropriétés.

76 - Patrimoine naturel

Programme : Agence des espaces verts

Action : Moyens de l'AEV

La subvention régionale de 10,050 M€ a permis à l'AEV d'assurer son fonctionnement.

Les crédits dédiés à l'entretien et au gardiennage des propriétés régionales sont en hausse en 2015 . A noter la réouverture au public des trois sites fermés en 2014 : l'arboretum de la forêt de la Roche Guyon (Val d'Oise), le pavillon royal en forêt de Rougeau à Nandy (Seine et Marne) et le parc de Saint Thibault en forêt de Montgé (Seine et Marne).

Programme : Protection des milieux naturels et des paysages

Action : Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

Fin 2015, on comptabilise 218 adhérents à la charte régionale de la biodiversité.

Au cours de l'année les programmes d'action et de connaissance qui se déploient sur le long cours ont été honorés. De nouveaux projets ont vu le jour en 2015. Un nouveau public a été touché, celui des propriétaires privés forestiers, à travers un programme de formation et un guide sur la gestion des mares forestières à leur destination.

La Région a participé à hauteur de 0,450 M€ à la gestion du parc de la Poudrerie de Sevrans (convention signée avec le Département de Seine Saint-Denis portant sur 2014-2016).

Enfin, cette action a permis le paiement de cotisations en faveur de divers organismes (Atelier technique des espaces naturels ATEN, Réserve naturelle de France RNF, Comité français de l'UICN et UICN international, syndicat d'études sur l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye (SMAPP)).

Un soutien exceptionnel a été accordé au Conservatoire botanique national du bassin parisien (Muséum national d'histoire naturelle), au titre du CPER, pour renforcer son programme de production de connaissances et d'outils d'aide à la décision sur la flore et la végétalisation d'Ile-de-France.

Action : Soutien à NatureParif

La subvention régionale s'est élevée à 2,045 M€.

Action : Réserves naturelles régionales

Les 11 Réserves Naturelles Régionales (RNR) ont continué à mettre en place leurs outils de gestion conformément aux préconisations de leurs plans de gestion. Les travaux de gestion courante pour l'entretien des espaces naturels se sont poursuivis.

La Région accompagne les organismes gestionnaires dans le financement des postes de conservateur et garde animateur : en 2015, c'est dans le cadre de la co-gestion entre le PNR du Vexin français et la commune de Limay qu'une conservatrice a été recrutée.

Le plan de gestion de la RNR du Grand Voyeux a été adopté en 2015.

Programme : Evénement pour la valorisation et la promotion du patrimoine naturel

0,051 M€ ont été consommés sur cette action grâce à des redéploiements.

78 - Autres actions

Programme : Lutte contre le bruit

Action : Soutien à Bruitparif

Pour rappel, à la fin de l'année 2013, un plan stratégique de développement de Bruitparif a été adopté pour la période 2014-2016. Ainsi, Bruitparif a poursuivi ses activités conformément à ce plan y compris l'activité "ondes". La subvention régionale a été de 1,100 M€ en 2015.

939 - Action Economique

93 - Agriculture, pêche, agro-industrie

Programme : Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

Action : Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles

Cette action a permis de soutenir les installations faites en mettant en oeuvre deux volets du dispositif ATREA :

- le premier concerne un programme d'animation collectif, porté par les Chambres d'agriculture et les Jeunes agriculteurs, assurant des actions de sensibilisation, d'aide à la transmission et d'accompagnement des cédants et des candidats à l'installation (cette action s'inscrivant dans le cadre de la convention-cadre Chambres et ERE (Etablissement Régional de l'Elevage) votée en février 2015) ;
- le deuxième consistant en une aide directe aux jeunes installés.

Ce dernier n'a pas été mis en oeuvre en 2015.

Action : Soutien aux filières

Cette action a permis le lancement de 3 PASS'Filières (programmes triennaux en faveur de la structuration et du développement des filières à l'échelle régionale) suite à la phase de diagnostic menée en 2013 et 2014, en plus du PASS'Filière "Forêt-Bois" initié en 2014.

Il s'agit des filières Elevage, Horticulture-Pépinière et Industries Agroalimentaires.

Une dizaine de projets, lauréats de l'appel à projets "Filières agricoles de proximité" ont aussi été accompagnés.

Cette action recouvre également la mise en oeuvre de l'Axe 3 de la convention cadre avec les Chambres d'agriculture et l'ERE (votée en février 2015) ainsi que l'action de coordination de la mise en oeuvre de cette convention cadre menée par la Chambre Régionale.

Action : Promotion d'une alimentation locale de qualité

Malgré une dotation de 0,200 M€ au BP 2015, cette action n'a pu être menée en 2015.

Action : Exposition universelle 2015

Cette action a permis la participation de la Région à l'exposition universelle Milan 2015.

Programme : Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire

Action : Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et agro-alimentaire de Paris Ile-de-France

En 2015, le fonctionnement du CERVIA s'est fait dans la continuité des actions mises en oeuvre au service des entreprises agroalimentaires et de la valorisation des produits et savoir-faire franciliens (poursuite de la démarche "Mangeons local en Ile de France").

La mission d'identification et de promotion des produits agricoles s'est poursuivie par la rationalisation du panel de marques, regroupées sous la bannière "Mangeons local" et l'organisation de différentes manifestations comme le Salon de l'Agriculture ou les Fêtes du Manger Local.

Par ailleurs, le CERVIA est un acteur d'un certain nombre de projets de filières élaborés dans le cadre du dispositif PASS'Filières (horticulture pépinières, IAA et élevage).

La subvention régionale s'est élevée à 1,837 M€ en 2015.

Programme : Actions agri-environnementales

Action : Agriculture et environnement

En 2015, la Région a continué de soutenir les projets en cours et à engager avec les agriculteurs et les structures accompagnant le développement agricole des projets en matière agro-environnementale au travers de :

- la mise en œuvre de la convention-cadre avec les chambres d'agriculture et l'ERE sur l'axe 2 : « Accentuer la transition agro-écologique et développer l'agriculture biologique », incluant la mise en œuvre des diagnostics agro-environnementaux ;
- la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et soutien à l'animation des MAEC auprès des agriculteurs sur des secteurs à enjeux prioritaires de préservation des ressources en eau et de préservation et de restauration des continuités écologiques, au côté des mesures ouvertes à l'échelle régionale.

Action : Agriculture périurbaine

La dotation 2015 a permis de poursuivre le soutien aux projets en cours :

- la convention avec la Safer (0,300 M€) visant à contribuer à la mise en œuvre du SDRIF avec un appui aux territoires stratégiques, et à la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets (PREDEC) et de la politique régionale agricole ;
- le soutien aux programmes de territoires agri-urbains (Seine Aval, Marne-et-Gondoire, Plaine de Versailles, Plaine de Montesson, Plateau de Saclay, Association du Triangle Vert...) au travers de l'attribution d'aides de fonctionnement relatives à la mise en œuvre de plan d'actions et aux actions de communication, de sensibilisation et d'information ;
- les conventions sur le foncier et l'agriculture périurbaine (Axe 1) avec les Chambres Départementale et Régionale d'Agriculture.

La dotation 2015 a aussi permis de soutenir de nouveaux programmes de territoires agri-urbains. Les nouveaux territoires pressentis sont : la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine, Sénart, l'EPA Plaine de France et l'EPA Marne-la-Vallée.

Action : Agriculture biologique

La dotation 2015 a permis de réaliser le lancement de la mise en œuvre du nouveau Plan Bio porté conjointement par l'Etat et la Région et le financement des organismes animant les groupes thématiques du plan et les structures mettant en œuvre les actions en faveur du développement de l'agriculture biologique en Ile-de-France.

